

# SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE



**2005**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES  
SÉCURITÉ INCENDIE**



**Adopté le 12 octobre 2005**

**CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE  
DE LA MRC LES MOULINS:**

Monsieur Frédéric Asselin, conseiller, Ville de Terrebonne  
Monsieur Robert Tranchemontagne, conseiller, Ville de Mascouche  
Monsieur Réal Lanoue, directeur, Direction de l'incendie, Ville de Terrebonne  
Monsieur Réal Monette, directeur, Protection des incendies, Ville de Mascouche  
Monsieur Réal Hévey, chargé de projet, MRC Les Moulins

**EN COLLABORATION AVEC LES REPRÉSENTANTS  
DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE:**

Monsieur Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie  
Monsieur Gilles Desgagnés, conseiller en sécurité incendie

**COLLABORATEURS SPÉCIAUX:**

Monsieur Alain Dupré, Ville de Terrebonne  
Monsieur Michel Gobeil, Ville de Mascouche  
L'équipe de la MRC Les Moulins

# TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
AVANT-PROPOS	1
<b>1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE</b>	<b>2</b>
<b>1.1 LE CONSEIL DE LA MRC LES MOULINS</b>	<b>2</b>
<b>1.2 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET LES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES</b>	<b>2</b>
<b>1.2.1 La localisation</b>	<b>2</b>
<b>1.2.2 Les caractéristiques du territoire</b>	<b>3</b>
<b>1.2.3 Les caractéristiques des logements</b>	<b>4</b>
<b>1.3 LES MUNICIPALITÉS ET LEUR DÉMOGRAPHIE</b>	<b>8</b>
<b>1.3.1 Le territoire</b>	<b>8</b>
<b>1.3.2 L'évolution de la population</b>	<b>10</b>
<b>1.3.3 Les perspectives démographiques</b>	<b>11</b>
<b>1.4 L'ÉCONOMIE</b>	<b>12</b>
<b>1.4.1 L'activité économique</b>	<b>12</b>
<b>1.5 LES RÉSEAUX DE TRANSPORT</b>	<b>18</b>
<b>1.5.1 L'accessibilité régionale et le réseau routier local (réseaux routier, ferroviaire et aérien)</b>	<b>18</b>
<b>1.5.2 Les autres réseaux de transport</b>	<b>20</b>
<b>1.6 LES IMPACTS AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ INCENDIE</b>	<b>20</b>
<b>2. L'ÉVALUATION ET LE RECENSEMENT DES RESSOURCES</b>	<b>23</b>
<b>2.1 LES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>23</b>
<b>2.1.1 Les effectifs affectés à la sécurité incendie</b>	<b>23</b>
<b>2.1.2 La formation du personnel en sécurité incendie</b>	<b>24</b>
<b>2.2 LES RESSOURCES MATÉRIELLES</b>	<b>25</b>
<b>2.2.1 Les casernes</b>	<b>25</b>
<b>2.2.2 Les véhicules d'urgence</b>	<b>26</b>

2.2.3	Les équipements	28
2.2.4	Les points d'eau	29
2.2.5	Le réseau d'aqueduc et les poteaux d'incendie	30
2.2.6	La gestion des appels d'urgence	31
2.3	LES RESSOURCES FINANCIÈRES	31
3.	LE CLASSEMENT DES RISQUES	33
3.1	LE CLASSEMENT DES RISQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	33
3.2	MRC LES MOULINS	35
3.2.1	Mascouche	35
3.2.2	Terrebonne	35
4.	L'HISTORIQUE DES INCENDIES	36
4.1	PROFIL DE LA MRC LES MOULINS (1997 À 2001)	36
4.2	LES PERSPECTIVES DES BESOINS DE LA MRC	38
5.	L'ÉVALUATION ET LE RECENSEMENT DES SIX (6) PROGRAMMES DE PRÉVENTION	39
5.1	LE PROGRAMME D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES INCIDENTS	40
5.2	LE PROGRAMME SUR LA RÉGLEMENTATION	40
5.3	LE PROGRAMME SUR L'INSTALLATION ET LA VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE	42
5.4	LE PROGRAMME SUR L'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS (ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS)	42
5.5	LE PROGRAMME SUR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC	44
6.	L'ÉVALUATION DES MESURES DE PROTECTION DE LA FORCE DE FRAPPE	46
6.1	MASCOUCHE	47
6.1.1	L'optimisation du temps de réponse	50
6.2	TERREBONNE (SECTEURS TERREBONNE, LACHENAIE ET LA PLAINE)	50
6.3	TERREBONNE (SECTEUR TERREBONNE OUEST)	53
7.	LES MESURES ADAPTÉES D'AUTOPROTECTION	56
8.	LES AUTRES RISQUES	57

<b>8.1</b>	<b>LES SERVICES SPÉCIALISÉS</b>	<b>57</b>
<b>9.</b>	<b>L'OPTIMISATION</b>	<b>58</b>
<b>10.</b>	<b>LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL (MRC) POUR L'ORGANISATION OU LA GESTION DE CERTAINES FONCTIONS RELIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE</b>	<b>59</b>
<b>11.</b>	<b>LES AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC</b>	<b>60</b>
<b>12.</b>	<b>LES PLANS DE MISE EN OEUVRE</b>	<b>61</b>
<b>12.1</b>	<b>LES ACTIONS PROJETÉES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS 1 À 8 POUR LES VILLES DE MASCOCHE ET TERREBONNE</b>	<b>61</b>
	<b>12.1.1 Mascouche</b>	<b>61</b>
	<b>12.1.2 Terrebonne</b>	<b>67</b>
<b>12.2</b>	<b>LES ACTIONS PROJETÉES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS 1 À 8 POUR L'AUTORITÉ RÉGIONALE</b>	<b>73</b>
<b>13.</b>	<b>LES CONSULTATIONS PUBLIQUES</b>	<b>77</b>

## TABLEAUX, GRAPHIQUES ET PLANS

### Tableaux

Tableau	Titre	Page
1	Le type de constructions	5
2	Le territoire de la MRC Les Moulins (2001)	8
3	Le poids territorial et démographique, MRC Les Moulins (2001)	8
4	L'évolution de la population, 1966-2001	10
5	Les perspectives démographiques 2001-2021	11
6	Les salaires en 2000, MRC Les Moulins	12
7	Le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage (%) (2001)	14
8	La population active de 15 ans et plus selon la catégorie de travailleurs (2001)	15
9	La population active de 15 ans et plus selon la langue utilisée au travail (2001)	15
10	La répartition des entreprises de la MRC Les Moulins selon les parcs industriels (2003)	18
11	Les effectifs affectés à la sécurité incendie (2005)	23
12	Les municipalités avec lesquelles les villes de Mascouche et Terrebonne ont établi une entente d'assistance mutuelle	23
13	Le bilan de la formation des pompiers (2005)	24
14	La formation des officiers et le profil 2 (2005)	25
15	Le recensement des casernes (2005)	26
16	Le nombre de véhicules d'urgence (2005)	27
17	Les caractéristiques des véhicules d'urgence (2005)	28
18	Les équipements (2005)	29
19	Les points d'eau	29
20	Les poteaux d'incendie	31
21	Les ressources financières	32
22	Les municipalités comparables	32
23	La classification des risques d'incendie selon les <i>Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie</i>	34
24	La classification des risques, MRC Les Moulins	35
25	La classification des risques, Mascouche	35
26	La classification des risques, Terrebonne	35

<b>Tableau</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
27	L'historique, MRC Les Moulins (1997 à 2001)	36
28	L'historique, Mascouche (1997 à 2001)	37
29	L'historique, Terrebonne (1997 à 2001)	37
30	Le bilan des incendies, 1997 à 2001, MRC Les Moulins vs municipalités comparables au Québec	37
31	Les renseignements généraux (2002)	38
32	Les activités en sécurité incendie (2005)	39
33	La description du programme d'analyse et d'évaluation des incidents	40
34	Les règlements en vigueur	41
35	La description du programme sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée	42
36	La description du programme sur l'inspection des risques plus élevés	43
37	Les risques élevés et très élevés, MRC Les Moulins, rôle d'évaluation 2001	44
38	Les risques élevés et très élevés, Mascouche, rôle d'évaluation 2001	44
39	Les risques élevés et très élevés, Terrebonne rôle d'évaluation 2001	44
40	La description des programmes sur les activités de sensibilisation du public	45
41	Le déploiement des ressources d'intervention en fonction du temps de réponse <i>pour un bâtiment constituant un risque faible</i>	46
42	L'effectif minimum et les actions nécessaires aux opérations de sauvetage et d'extinction dans un bâtiment constituant un risque faible	47
43	La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques, Mascouche	48
44	La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques, Terrebonne (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine)	51
45	La disponibilité des pompiers, Terrebonne (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine)	52
46	La force de frappe optimisée, tous les risques, Terrebonne (secteur Terrebonne ouest)	53
47	Les services spécialisés	57
48	Le débit journalier moyen annuel sur le réseau routier	57
49	Les actions projetées, Mascouche	62
50	Les actions projetées, Terrebonne	67
51	Les actions projetées, MRC Les Moulins	73



## Graphiques

<b>Graphique</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
1	L'évolution du nombre d'unités de logement créés dans la MRC Les Moulins de 1981 à 2004	6
2	La valeur moyenne des logements « \$ » (2001)	7
3	L'évolution de la population de la MRC Les Moulins et de ses municipalités, 1966 à 2001	10
4	L'évolution du taux de chômage (%), MRC Les Moulins, Province de Québec, 1981-2001	13
5	Le taux de chômage (%) (2001)	14

## Plans

<b>Plan</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
1	La localisation de la MRC Les Moulins	3
2	La proportion propriétaires/locataires, MRC Les Moulins (2001)	5
3	Les pôles urbains (2001)	9
4	La localisation de parcs industriels (2003)	17
5	Les réseaux routier et ferroviaire	19

## ANNEXES

### Résolutions

Ville de Mascouche  
Ville de Terrebonne

### Cartes

- Carte 1: La classification du réseau routier
- Carte 2: Le périmètre urbain
- Carte 3: Les poteaux d'incendie utilisés comme points d'eau et les rayons de protection
- Carte 4: Le temps de déplacement actuel, Mascouche
- Carte 5 : Le temps de déplacement actuel, Terrebonne
- Carte 6 La carte synthèse après optimisation

En juin 1999, l'énoncé d'orientations ministérielles, intitulé «*Feu vert à une réforme de la sécurité incendie au Québec*», annonçait l'intention du gouvernement de procéder à une réforme majeure du secteur de la sécurité incendie. Les principaux problèmes et enjeux soulevés par le bilan de l'incendie et par l'état des moyens déployés au Québec sont:

- des préjudices humains et matériels considérables,
- des disparités importantes entre les services municipaux et dans le niveau de protection,
- des conséquences coûteuses.

Les orientations poursuivies par le ministère de la Sécurité publique ont pour objectifs de réduire les préjudices dus à l'incendie, accroître l'efficacité des organisations publiques responsables et diminuer les coûts d'assurances de dommages relatifs aux incendies.

Les intervenants interpellés par la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. 2000, c-20), adoptée le 14 juin 2000 et sanctionnée le 16 juin 2000, sont les personnes, les autorités locales et régionales, l'École nationale des pompiers du Québec, le commissaire-enquêteur aux incendies, le ministre de la Sécurité publique et le gouvernement du Québec.

Le rôle de l'autorité régionale, tel que défini par la Loi sur la Sécurité publique et par le document intitulé «*Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*», est d'établir un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout son territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions que devront prendre les municipalités pour les atteindre par la mise en place d'un processus régional de planification de la sécurité incendie. L'amélioration de la connaissance des risques d'incendie présents sur le territoire permettra ensuite de déterminer un agencement des ressources qui favorise une protection optimale de la population et du patrimoine. Cette planification vise une plus grande efficacité des organisations, une utilisation plus rationnelle des ressources et des équipements ainsi qu'un recours accru aux mesures de prévention.

Le présent document constitue le schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins. Il a été élaboré par le Comité de sécurité incendie dont les membres sont messieurs Réal Lanoue, directeur de la Direction de l'incendie, Ville de Terrebonne, Réal Monette, directeur de la Protection des incendies, Ville de Mascouche, Robert Tranchemontagne, conseiller, Ville de Mascouche, Frédéric Asselin, conseiller, Ville de Terrebonne, Réal Hévey, chargé de projet, MRC Les Moulins, en collaboration avec les municipalités locales. Les actions requises pour atteindre les objectifs arrêtés au schéma sont, pour leur part, définies au palier local dans un plan de mise en œuvre intégré à ce document.

## **1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE**

---

### **1.1 LE CONSEIL DE LA MRC LES MOULINS**

Le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins est composé de douze membres provenant des deux municipalités locales comprises sur son territoire:

Jean-Marc Robitaille, préfet, MRC Les Moulins, et maire, Ville de Terrebonne  
Richard Marcotte, préfet suppléant, MRC Les Moulins, et maire, Ville de Mascouche  
Frédéric Asselin, conseiller, Ville de Terrebonne  
Denise Cloutier Gauvreau, conseillère, Ville de Mascouche  
Marie-Josée Beaupré, conseillère, Ville de Terrebonne  
Jean-Luc Labrecque, conseiller, Ville de Terrebonne  
Michel Lefebvre, conseiller, Ville de Terrebonne  
Daniel L'Espérance, conseiller, Ville de Terrebonne  
Micheline Mathieu, conseillère, Ville de Terrebonne  
Dominique Roy, conseiller, Ville de Mascouche  
Raynald Savard, conseiller, Ville de Terrebonne  
Robert Tranchemontagne, conseiller, Ville de Mascouche

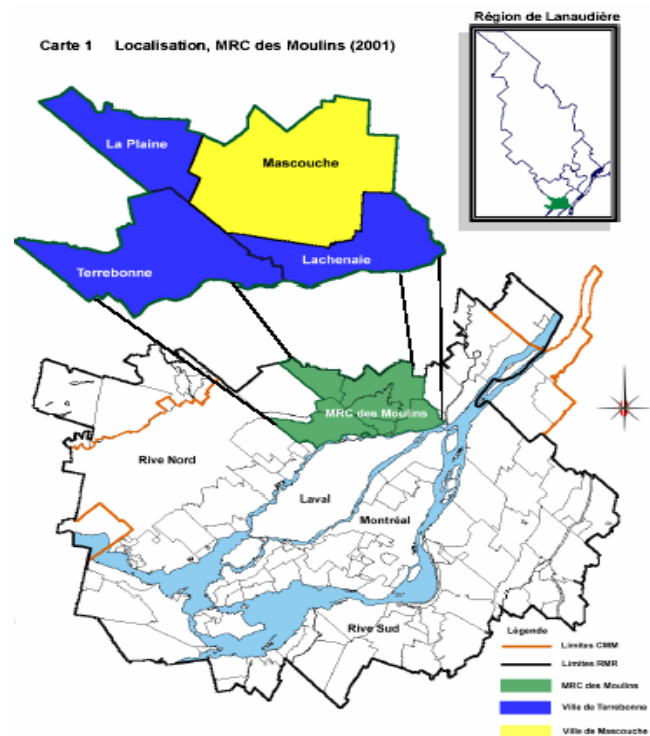
### **1.2 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET LES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES**

#### **1.2.1 La localisation**

Située sur la Rive-Nord de la vallée du St-Laurent, au nord-est de l'île de Laval et de l'île de Montréal, la MRC Les Moulins forme l'extrémité sud de la région administrative de Lanaudière.

D'une superficie de 261,05 km<sup>2</sup>, elle est bordée par les MRC Thérèse-De Blainville, Rivière-du-Nord, Montcalm, L'Assomption, Laval et la Ville de Montréal (anciennement la Communauté urbaine de Montréal) qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, couvre le territoire total de l'île.

**Plan 1 : La localisation de la MRC  
Les Moulins**



### 1.2.2 Les caractéristiques du territoire

De relief principalement plat et d'une altitude variant de 16 à 61 mètres, la MRC Les Moulins atteint le point culminant de sa dénivellation au niveau du Grand Coteau qui représente, à certains endroits, un dénivelé jusqu'à 30 mètres d'altitude.

Sillonnée par les rivières Saint-Pierre et Mascouche et longée par la rivière des Mille-Îles au sud, la MRC possède quelques autres plans d'eau mais il s'agit principalement de milieux humides (marais et autres). Jusqu'à maintenant, ils s'avèrent peu ou pas utilisés à des fins récréatives ou autres.

Quelques forêts, dont l'exceptionnelle forêt du Domaine Seigneurial à Mascouche identifiée d'intérêt métropolitain par la Communauté métropolitaine de Montréal, contribuent à bonifier le caractère naturel du territoire.

En plus de ses riches composantes naturelles, la MRC Les Moulins possède d'énormes attraits touristiques, culturels et patrimoniaux. Le Vieux-Terrebonne et le site historique de l'Île-des-Moulins à Terrebonne constituent deux des plus belles réussites québécoises en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine et de la culture. Le cadre bâti ancestral, les théâtres (l'ancien et le nouveau), les produits du terroir offerts à la Maison de pays de Lanaudière et les nombreuses activités qui s'y déroulent s'avèrent uniques dans la région métropolitaine.



Manoir Seigneurial, Mascouche



Îles-des-Moulins, Terrebonne

À ces éléments, viennent s'ajouter le Vieux-Mascouche et le Manoir Seigneurial de Mascouche (nouvellement acquis par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour utilisation à des fins de formation et d'enseignement), le noyau villageois de Lachenaie, ainsi que plusieurs ensembles de bâtiments agricoles datant de la fin du 18<sup>e</sup> siècle au début du 20<sup>e</sup> siècle.

En somme, le territoire de la MRC Les Moulins exerce un grand pouvoir d'attraction tant par sa localisation que par ses caractéristiques unissant à la fois le côté nature au côté urbain dont certains quartiers offrent un cachet européen.

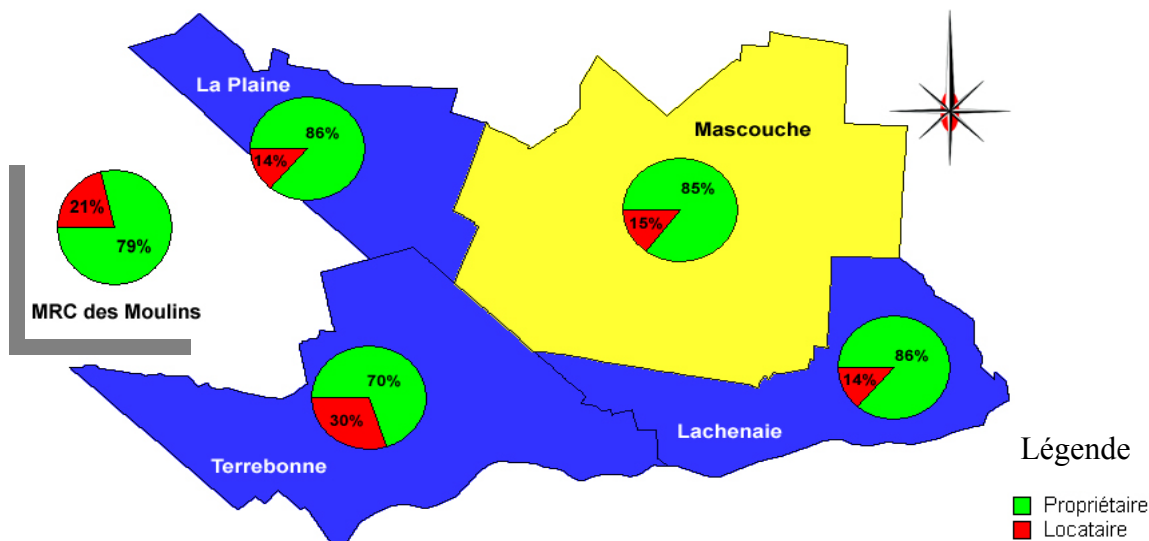
### 1.2.3 Les caractéristiques des logements

#### *Mode de tenure et typologie des logements*

En 2001, la répartition des logements selon le mode de tenure nous démontre que, dans la MRC Les Moulins, 79% des logements sont possédés, contre 21% loués; la grande majorité des résidents sont donc propriétaires de leur logement. Cette proportion de propriétaires s'avère l'une des plus élevées sur la Rive-Nord et se distingue grandement du taux provincial qui affiche 58% de propriétaires.

De façon plus détaillée, on retrouve la plus grande proportion de propriétaires dans les secteurs de La Plaine (86%) et de Lachenaie (86%), puis dans la Ville de Mascouche (85%). Le secteur de Terrebonne a, par conséquent, le plus haut taux de locataires, soit 30%; ce qui n'est pas étonnant puisqu'une bonne partie de ce secteur est plus ancien et offre un grand nombre de logements locatifs (*plan 2*).

## Plan 2 : La proportion propriétaires/locataires, MRC Les Moulins (2001)



On peut constater ce phénomène à l'aide du *tableau 1* qui nous informe sur les types de construction retrouvés sur le territoire de la MRC. Par ce tableau, on constate que dans le secteur de Terrebonne, 23% des logements sont des appartements de moins de 5 étages et 7% représentent des appartements ou duplex non attenants, alors que 62% des constructions constituent des maisons individuelles non attenantes. Ces données illustrent bien qu'en 2001 le secteur de Terrebonne possède la plus grande proportion de logements locatifs de la MRC Les Moulins.

Les deux autres secteurs de Terrebonne, à savoir La Plaine et Lachenaie, ainsi que la Ville de Mascouche, sont davantage composés de maisons individuelles non attenantes. Il est possible cependant que ce portrait soit modifié au cours des prochaines années, particulièrement dans le quartier environnant du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur puisque l'on prévoit y construire des bâtiments de plus grande densité. Mentionnons également que dans le secteur de La Plaine, on retrouve 5% de logements mobiles, ce qui est très particulier de ce secteur puisque nulle part ailleurs, et ce, tant sur le territoire de la MRC Les Moulins qu'ailleurs en banlieue nord de Montréal, on retrouve une proportion aussi grande de logements mobiles.

La MRC Les Moulins est donc une MRC ayant pour type de construction dominant les maisons individuelles non attenantes (73%). Cependant, la typologie des logements est en voie de se diversifier et le constat du prochain recensement en 2006 devrait le confirmer.

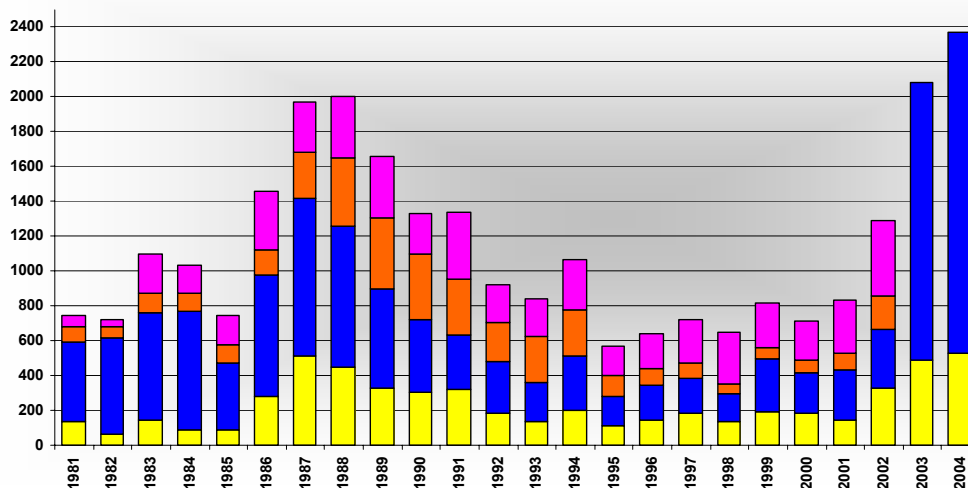
**Tableau 1 : Le type de constructions**

	Mascouche		La Plaine		Lachenaie		Terrebonne		MRC des Moulins		MRC L'Assomption		MRC Laval		MRC T-De Blainville		CUM		Province de Québec	
Maison individuelle non attenante	8 190	82%	4 025	79%	6 040	82%	9 860	62%	28 115	73%	24 675	65%	65 265	49%	29 620	64%	97 540	12%	1 370 505	46%
Maison jumelée	505	5%	385	8%	330	4%	1 100	7%	2 325	6%	2 160	6%	12 985	10%	2 680	6%	33 045	4%	144 440	5%
Maison en rangée	120	1%	90	2%	145	2%	125	1%	475	1%	965	3%	3 540	3%	1 365	3%	32 300	4%	79 795	3%
Appart. duplex non attenant	215	2%	135	3%	130	2%	1 080	7%	1 560	4%	1 260	3%	5 415	4%	2 190	5%	22 655	3%	155 345	5%
Appart., de 5 étages ou +	5	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	0%	765	2%	9 115	7%	65	0%	102 980	13%	154 220	5%
Appart., de moins de 5 étages	845	9%	190	4%	660	9%	3 635	23%	5 330	14%	8 040	21%	35 440	27%	10 560	23%	511 090	63%	1 033 275	35%
Autre maison ind. attenante	60	1%	5	0%	15	0%	35	0%	110	0%	125	0%	300	0%	55	0%	5 970	1%	19 175	1%
Logement mobile	0	0%	235	5%	55	1%	95	1%	390	1%	105	0%	580	0%	10	0%	225	0%	21 360	1%
Nombre total de logements	9 940	100%	5 065	100%	7 375	100%	15 930	100%	38 315	100%	38 100	100%	132 640	100%	46 550	100%	805 820	100%	2 978 110	100%

### Nombre d'unités de logements créées

En examinant l'évolution du nombre d'unités de logement créées dans la MRC depuis 1981, on s'aperçoit qu'après avoir subi un boom de construction dans les années 1986 à 1991, puis un creux de 1991 à 2001, la MRC reprend une croissance du nombre de constructions depuis 2002. Ceci transparaît bien sur le **graphique 1** qui démontre clairement la pente ascendante.

**Graphique 1 : L'évolution du nombre d'unités de logement créées dans la MRC Les Moulins de 1981 à 2004**



Au cours de l'année 2004, 2 371 nouvelles unités de logement ont été construites, ce qui équivaut au plus haut nombre de logements créés annuellement depuis la cueillette des données en 1981. En se basant sur les chiffres des 3 premiers mois de 2005, cette année s'annonce toute aussi prometteuse. On constate d'ailleurs que ces résultats sont loin du 765 unités de logement prévues annuellement au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

Les principales parties du territoire de la MRC qui connaîtront l'implantation d'un grand nombre d'unités de logement au cours des prochaines années seront les suivantes :

- les quartiers connus sous les vocables «Cité radiale» et «Cours de l'étang» à Mascouche;
- le quartier Lachenaie Est (secteur de l'hôpital) avec des implantations de haute densité (bâtiments de plusieurs étages);
- les terrains entourant le futur golf de calibre PGA dans le secteur Terrebonne où l'on prévoit l'implantation de plus de 2 000 unités de logement de typologie variée;
- les développements résidentiels au sud de la sortie 35 de l'autoroute 640, où plusieurs résidences de style « manoir » s'implantent ;
- diverses sections de la partie dite «Domaine Du Boisé» du secteur La Plaine.

Les années les plus endiablées en ce qui concerne la mise en chantier des logements sur le territoire de la MRC sont incontestablement les années 70 et 80. C'est durant ces périodes que la MRC s'est également le plus développée. Le boom démographique généré par



l'arrivée massive des «*Baby boomers*» à l'âge adulte a entraîné une augmentation dans la construction de logements. Cette tendance a d'ailleurs été remarquée de façon générale partout dans la région de Montréal et même ailleurs au Québec. On note que ce sont la Ville de Mascouche et le secteur de Terrebonne qui ont accueilli le plus grand nombre de constructions dans les années 70, avec respectivement 33% et 41% du volume de construction.

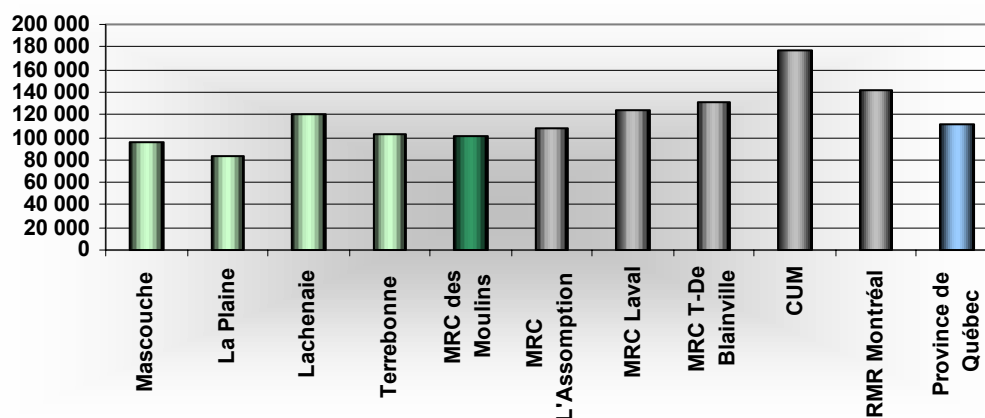
Le premier quinquennat des années 90 reflète pour sa part une situation particulière, puisqu'on remarque une répartition presque égale du nombre de logements entre les quatre entités municipales formant la MRC Les Moulins. Le nombre de constructions se répartit comme suit : 30% dans le secteur de Terrebonne, 24% dans le secteur de Lachenaie, et 23% dans le secteur de La Plaine et dans la Ville de Mascouche. La deuxième moitié des années 90 se caractérise pour sa part avec une prédominance du secteur de Lachenaie (35%), une stagnation du secteur de Terrebonne (30%) et une diminution de la part de la Ville de Mascouche avec 22%, alors que le secteur de La Plaine n'atteint plus que 13% du volume de constructions de la MRC.

### *Coût de l'habitation*

Le loyer moyen brut de la MRC, qui s'établit à 547\$, s'avère un peu plus élevé que la moyenne provinciale (529\$), mais plus bas que celui des MRC de Laval (582\$), Thérèse-De Blainville (577\$) et de la CUM (568\$).

Si on examine la valeur des logements de la MRC (*graphique 2*), on constate qu'avec 101 539\$, elle constitue la plus basse valeur par rapport à ses voisines. Notons que le secteur de La Plaine a la valeur moyenne des logements la plus faible, soit 83 641\$, comparativement à 96 056\$ à Mascouche, 102 408\$ dans le secteur de Terrebonne et 119 488\$ dans le secteur de Lachenaie. La tendance récente de construction de résidences de style «Manoir» qui caractérise la stratégie d'intervention, lors d'un incendie, à cause de la hauteur de la résidence et leur imposant grenier, aura indubitablement un effet à la hausse de la valeur moyenne des logements.

**Graphique 2 : La valeur moyenne des logements \$ (2001)**



### 1.3 LES MUNICIPALITÉS ET LEUR DÉMOGRAPHIE

**Note importante :** Le présent document utilise les données provenant principalement du recensement de Statistiques Canada de 2001. Dans le cas échéant, toute autre source de référence sera spécifiée.

#### 1.3.1 Le territoire

Le territoire de la MRC se divise en deux villes: la Ville de Mascouche au nord-est et la nouvelle Ville de Terrebonne, formée à la suite du regroupement des villes de Lachenaie, La Plaine et Terrebonne, au sud et à l'ouest. La Ville de Terrebonne se compose de trois secteurs: La Plaine au nord, Terrebonne au sud-ouest et Lachenaie au sud-est. La population totale de la MRC Les Moulins en 2001 s'élevait à 110 087<sup>1</sup> personnes réparties sur une superficie de 261,05 km<sup>2</sup>, ce qui représente environ 6% du territoire de la CMM (*tableaux 2 et 3*).

**Tableau 2 : Le territoire de la MRC Les Moulins (2001)**

	Superficie en km2	Population	Densité d'occupation (hab/km2)
Mascouche	106,63	29 556	277
La Plaine	40,19	15 673	390
Lachenaie	42,07	21 709	516
Terrebonne	72,15	43 149	598
<b>MRC des Moulins</b>	<b>261,05</b>	<b>110 087</b>	<b>422</b>
RMR Montréal	4 047,35	3 426 350	847
CMM	4 360,00	3 400 000	885

**Tableau 3 : Le poids territorial et démographique, MRC Les Moulins (2001)**

	Part en superficie de la MRC	Poids démographique dans la MRC
Mascouche	40,8%	26,8%
La Plaine	15,4%	14,2%
Lachenaie	16,1%	19,7%
Terrebonne	27,6%	39,2%
<b>MRC des Moulins</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### La MRC Les Moulins (2001) par rapport à:

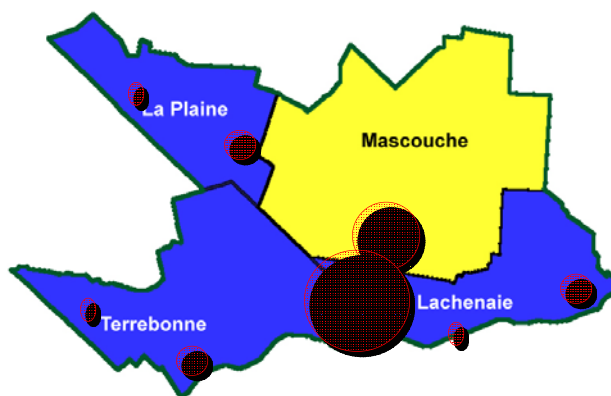
	Superficie	Population
RMR Montréal	6,4%	3,2%
CMM	6,0%	3,2%

<sup>1</sup> La MRC connaît cependant une forte croissance démographique depuis 2001. D'ailleurs, le décret gouvernemental estime, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2005, que la population totale serait de l'ordre de 117 170.

## *Mascouche*

La Ville de Mascouche occupe la plus grande part du territoire par rapport à chacun des trois autres secteurs de Terrebonne pris individuellement, soit 40,8% de la superficie de la MRC; toutefois, avec une population de seulement 29 556 habitants, elle présente la plus faible densité d'occupation du territoire moulinois, soit 277 habitants au km<sup>2</sup>. Ceci s'explique par sa grande proportion de terres agricoles et de superficies forestières. Principalement de vocation résidentielle, la Ville de Mascouche a vu sa fonction commerciale connaître une effervescence importante depuis l'implantation, en 2000, du mégacentre commercial à l'intersection des autoroutes 25 et 640, sans oublier le développement du secteur de l'aéroport. La vocation industrielle poursuit également son développement. La population et les principales fonctions urbaines de la ville de Mascouche sont concentrées dans la partie sud-ouest de la municipalité (*plan 3*).

### **Plan 3: Les pôles urbains (2001)**



## *Terrebonne*

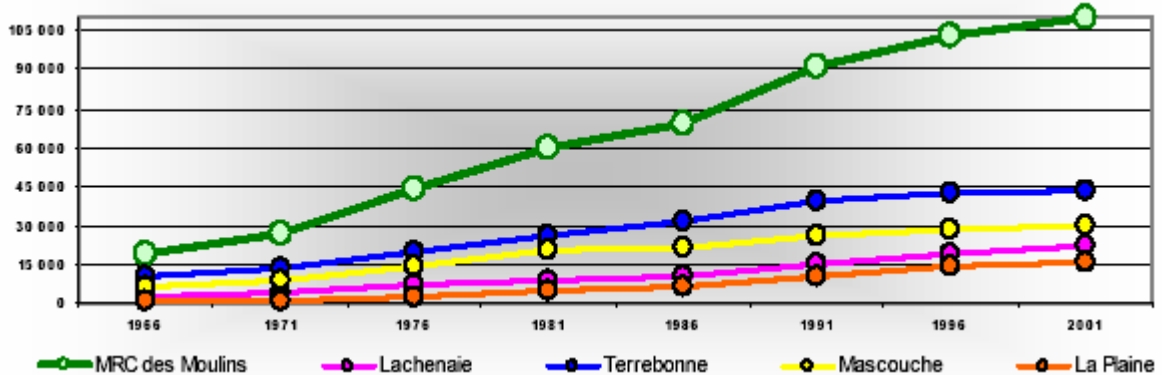
Le secteur de Terrebonne possède le plus grand poids démographique de la MRC, avec 39,2% de la population totale du territoire. La densité dans ce secteur s'avère également la plus élevée, soit 598 habitants au km<sup>2</sup>. On y retrouve trois pôles urbains: deux plus petits dans sa partie ouest et le pôle principal de la MRC, qui chevauche les secteurs de Lachenaie et de Terrebonne (*plan 3*). Toutes les fonctions urbaines y sont présentes.

Quant aux secteurs de La Plaine et de Lachenaie, ils sont de dimension similaire; toutefois, le secteur de Lachenaie possède une population un peu plus élevée et un noyau urbain beaucoup plus développé, ainsi qu'un parc industriel en expansion. De plus, la partie du territoire nommée *Lachenaie Est* a connu une forte croissance depuis les 5 dernières années. L'implantation du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, le développement du mégacentre Lachenaie, l'établissement d'un pavillon régional de l'Université de Montréal et la construction de nombreuses unités de logement de différents types (basse, moyenne et haute densité) ont accentué le poids démographique de cette partie du territoire. Pour sa part, le secteur de La Plaine s'avère plutôt de vocations résidentielle et agricole, sa zone industrielle, localisée près du chemin Sainte-Claire, est développée à pleine capacité et les commerces présents, sont principalement à desserte locale. D'ailleurs, cette évolution a orienté les responsables à déterminer l'emplacement des casernes.

### 1.3.2 L'évolution de la population

De 1966 à 2001, l'accroissement de la population de la MRC Les Moulins suit une progression quasi linéaire (*graphique 3*). Toutefois, de 1996 à 2001, la MRC a connu sa plus faible augmentation en nombre de personnes, soit un ajout de 6 874 résidants. Malgré ce constat, elle se situe au sommet des pourcentages d'accroissement démographique de 1966 à 2001, comparativement aux données des MRC voisines et de celles de la province de Québec. Ainsi, elle présente le plus haut pourcentage d'accroissement depuis 1966, soit 476%, contre 199% pour la MRC de l'Assomption, 223% pour la MRC de Laval et 264% pour celle de Thérèse-De Blainville (*tableau 4*).

**Graphique 3 : L'évolution de la population de la MRC Les Moulins et de ses municipalités, 1966 à 2001**



**Tableau 4 : L'évolution de la population, 1966-2001**

	1966	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	% accroissement 1966-2001
Mascouche	5 953	8 812	14 266	20 345	21 285	25 828	28 097	29 556	396%
La Plaine	746	1 043	2 589	4 855	5 996	10 576	14 413	15 673	2001%
Terrebonne	2 096	3 671	7 118	8 631	10 177	15 074	18 489	21 709	936%
Terrebonne	10 326	13 507	19 683	25 941	31 310	39 678	42 214	43 149	318%
<b>MRC des Moulins</b>	<b>19 121</b>	<b>27 033</b>	<b>43 656</b>	<b>59 772</b>	<b>68 768</b>	<b>91 156</b>	<b>103 213</b>	<b>110 087</b>	<b>476%</b>
MRC L'Assomption	34 755	41 036	52 124	65 148	73 717	91 537	102 188	103 977	199%
MRC Laval	106 088	228 010	246 243	268 335	284 164	314 398	330 393	343 005	223%
MRC Thérèse-de Blainville	35 819	51 963	62 257	74 156	79 744	104 693	119 240	130 514	264%
RMR Montréal	n.d.	2 729 211	2 802 547	2 828 349	2 921 357	3 127 242	3 326 447	3 426 350	26%
Province de Québec	5 780 845	6 027 764	6 234 445	6 438 403	6 532 461	6 895 963	7 138 795	7 237 479	25%

Ces données reflètent une croissance des plus dynamiques si l'on considère que, pour cette même période, la province du Québec a subi une augmentation plutôt minime de 25%, alors que la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal connaissait une augmentation de 26% pour la période de 1971 à 2001. En ce qui concerne les municipalités à l'intérieur de la MRC Les Moulins, le secteur de La Plaine connaît le plus grand accroissement démographique, avec 2001% d'augmentation de 1966 à 2001, alors que le secteur de Lachenaie arrive en deuxième position avec 936%, puis Mascouche avec 396% et le secteur de Terrebonne avec 318%.

Tel que spécifié à la section 1.2.3, la MRC connaît un incroyable boom immobilier principalement depuis 2002. On peut donc en déduire que la population résidant sur le territoire de la MRC enregistrera encore une fois un accroissement important lors du recensement qui sera effectué en 2006. Si la tendance se maintient, on devrait dépasser les prédictions établies à partir des données de 2001 et antérieures, ce qui entraînera une croissance au niveau de la structure des services de sécurité incendie.

### 1.3.3 Les perspectives démographiques

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), toujours en se basant sur les données disponibles en 2001, la MRC Les Moulins se développerait à un rythme presque dix fois plus rapide que la Communauté urbaine de Montréal (CUM). En effet, de 2001 à 2021, on prévoit que la population de la MRC augmentera de 20,8% (soit 23 503 personnes), alors que cette augmentation serait évaluée à 2,6% (représentant 46 355 personnes) pour la CUM (*tableau 5*).

Dans l'éventualité où ces prédictions s'avèrent exactes, il est logique de penser que cela entraînera une hausse dans la construction de nouveaux logements. On prévoit alors que ces hausses seront surtout pour les secteurs de La Plaine et de Lachenaie qui, selon les données estimées, devraient accueillir d'ici 2021 jusqu'à 8 657 et 6 903 personnes, soit des augmentations de l'ordre de 49,0% et 32,3% par rapport à 2001. En date de mars 2005, on constate déjà l'effervescence de la construction de nouveaux logements dans les quatre (4) parties du territoire, tel qu'expliqué précédemment. Si l'on considère qu'en 2001, on évaluait que les ménages de la MRC comptaient 2,9 personnes, un calcul quelque peu simpliste permet d'estimer que les nouvelles unités de logement construites au cours des trois (3) dernières années (2002 à 2004) hébergent environ 16 640 personnes. On ne peut cependant en déduire qu'il s'agit d'un nombre net de nouveaux résidents puisque certains d'entre eux sont peut-être des résidents actuels qui se relocalisent sur le territoire de la MRC, mais on ne peut nier que ces données démontrent un accroissement important de la population des deux villes.

Afin de mieux suivre le développement urbain, les services d'incendie locaux participeront à la planification de l'urbanisation effectuée par les municipalités.

**Tableau 5 : Les perspectives démographiques 2001-2021**

	1991	1996	2001	2006	2011	2016	2021	Variation 2001-2021	
Mascouche	25 844	28 092	29 785	31 048	32 042	32 834	33 473	3 688	12,4%
La Plaine	10 579	14 429	17 671	20 347	22 581	24 527	26 328	8 657	49,0%
Lachenaie	15 082	18 500	21 346	23 627	25 506	27 011	28 249	6 903	32,3%
Terrebonne	39 686	42 194	44 184	45 634	46 744	47 655	48 439	4 255	9,6%
<b>MRC Moulins</b>	<b>91 191</b>	<b>103 215</b>	<b>112 986</b>	<b>120 656</b>	<b>126 873</b>	<b>132 027</b>	<b>136 489</b>	<b>23 503</b>	<b>20,8%</b>
CUM	1 775 814	1 775 705	1 780 587	1 788 059	1 799 107	1 813 338	1 826 942	46 355	2,6%

## 1.4 L'ÉCONOMIE

### 1.4.1 L'activité économique

#### *Revenu et salaire des individus*

Dans la MRC Les Moulins, le revenu d'emploi moyen et le revenu total moyen des personnes occupées de 15 ans et plus sont légèrement supérieurs par rapport à sa région administrative (Lanaudière), soit 31 778\$ et 33 123\$ contre 30 612\$ et 32 258\$. Il en est de même pour le revenu médian où l'on dénote une différence de 2 050\$ supérieure au revenu de la région de Lanaudière. Notons que contrairement au revenu moyen (qui est le revenu total des particuliers divisé par le nombre de particuliers), le revenu médian est le revenu se situant au milieu de l'ensemble des revenus des personnes de la MRC. Pour la MRC Les Moulins, le revenu médian d'emploi et le revenu total médian sont respectivement de 29 031\$ et 30 257\$, alors que pour la région de Lanaudière, ils se situent à 26 981\$ et 28 894\$. Toutefois, si on compare les revenus tant moyens que médians de la MRC Les Moulins avec ceux des MRC voisines (MRC de Laval ou de Thérèse-De Blainville), on s'aperçoit que les revenus de la MRC Les Moulins sont inférieurs. Notons également que les revenus des femmes se révèlent toujours inférieurs à ceux des hommes.

Les salaires des personnes occupées de 15 ans et plus de la MRC Les Moulins représentent des taux horaires moyens et hebdomadaires moyens légèrement inférieurs à ceux du Québec (**tableau 6**), avec 18,10\$/h et 736\$/semaine pour la MRC comparativement à 18,50\$/h et 753\$/semaine pour le Québec, mais situés à un niveau supérieur par rapport à la région de Lanaudière.

**Tableau 6 : Les salaires en 2000, MRC Les Moulins**

		Total - Personnes occupées salariées de 15 ans et plus	Total - Travaillé 49 semaines et plus en 2000 ET travaillé 30 heures et plus durant la semaine de référence ET ayant reçu des Salaires et traitements en 2000	Taux hebdomadaire moyen	Taux horaire moyen
MRC des Moulins	Total	51 290	28 950	736	18,1
	Masculin	27 125	17 275	842	20,1
	Féminin	24 165	11 675	580	15,2
MRC L'Assomption	Total	48 170	28 070	790	19,5
	Masculin	25 335	16 580	907	21,7
	Féminin	22 835	11 495	621	16,3
Lanaudière	Total	163 290	88 935	721	17,7
	Masculin	87 295	53 550	816	19,5
	Féminin	76 000	35 380	576	15,2
Québec	Total	3 054 070	1 653 955	753	18,5
	Masculin	1 588 345	953 185	849	20,2
	Féminin	1 465 725	700 765	622	16,1

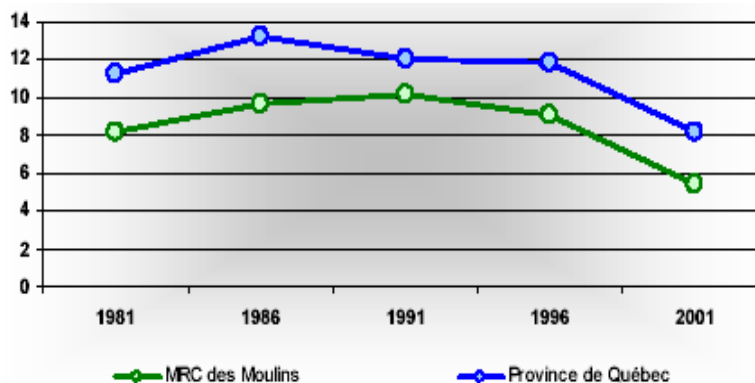
### Revenu des ménages

Si le revenu et le salaire des individus de la MRC Les Moulins semblent plus faibles que ceux des MRC voisines, le revenu moyen des ménages est pour sa part relativement supérieur. Le revenu moyen des ménages de la MRC Les Moulins était de 57 495\$ pour l'année 2000, ce qui constitue le 2<sup>e</sup> niveau plus élevé des MRC de la région de Lanaudière. Il est également plus élevé que ceux de la province de Québec, de la RMR et de la CUM, et presque équivalent à la MRC de Laval. Avec une différence de 7 497\$ de plus que le revenu moyen par ménage des québécois, ce qui représente 15% de plus, la MRC se situe dans les premiers rangs en matière de revenu moyen des ménages. On pourrait expliquer ce phénomène en partie par le fait que les ménages de la MRC Les Moulins sont de plus grande taille que ceux des MRC voisines, de la RMR de Montréal ou du Québec.

### Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage

Depuis les dernières années, les taux de chômage, tant de la MRC Les Moulins que du Québec, sont à la baisse. En observant le **graphique 4**, on peut voir que de 1996 à 2001, le taux de chômage a diminué de façon spectaculaire, passant de 11,8% à 8,2% pour le Québec, et de 9,1 % à 5,4% pour la MRC Les Moulins.

**Graphique 4: L'évolution du taux de chômage (%), MRC Les Moulins, Province de Québec, 1981-2001**



La MRC Les Moulins reflète une situation économique très avantageuse. Son taux d'activité et son taux d'emploi, et ce, tant pour les hommes que pour les femmes, se distinguent comme étant les plus élevés de la région de Lanaudière.

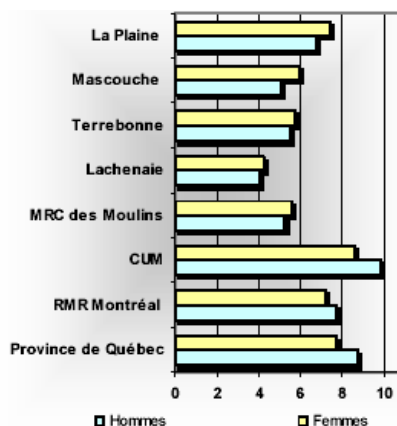
À l'intérieur de la MRC, les secteurs de La Plaine et de Lachenaie obtiennent des taux fort impressionnants. Au niveau du chômage, la MRC possède par conséquent un des taux les plus bas de la Rive-Nord, avec un taux de 5,2% pour les hommes et de 5,6% pour les femmes. La MRC détient un écart de 4,6 points de pourcentage par rapport aux taux de chômage des hommes de la CUM et de 3 points de pourcentage pour celui des femmes (**tableau 7**).

**Tableau 7 : Le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage (%) (2001)**

	Taux d'activité		Taux d'emploi		Taux de chômage	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mascouche	79,7	65,3	75,7	61,5	5,0	5,9
La Plaine	82,2	65,1	76,6	60,4	6,7	7,4
Lachenaie	83,5	70,8	80,1	67,8	4,0	4,2
Terrebonne	76,1	64,5	72,0	60,8	5,5	5,7
<b>MRC des Moulins</b>	<b>79,3</b>	<b>66,0</b>	<b>75,2</b>	<b>62,3</b>	<b>5,2</b>	<b>5,6</b>
MRC D'Autray	68,6	52,5	64,3	49,0	6,3	6,7
MRC L'Assomption	76,3	63,4	72,8	59,9	4,6	5,5
MRC Joliette	68,4	56,0	63,0	51,3	8,0	8,4
MRC Matawinie	59,2	45,3	51,8	40,5	12,4	10,7
MRC Montcalm	68,2	52,1	62,0	46,8	9,1	10,3
Région de Lanaudière	70,0	55,9	64,9	51,6	7,6	7,9
MRC Laval	73,4	60,7	69,2	57,3	5,7	5,6
MRC Thérèse-De Blainville	79,1	66,3	75,4	62,7	4,8	5,3
CUM	69,7	56,6	62,9	51,7	9,8	8,6
RMR Montréal	72,5	59,5	66,9	55,2	7,7	7,2
Province de Québec	71,1	57,7	64,9	53,2	8,7	7,7

Notons également que, contrairement à la CUM, la RMR de Montréal et la province de Québec, les femmes de la MRC Les Moulins ont un taux de chômage plus élevé que les hommes (*graphique 5*). On remarque la même situation avec la presque totalité des MRC de la région de Lanaudière, ainsi que celles de la Rive-Nord. Le taux d'emploi des hommes y est donc l'un des plus élevés avec une proportion de 75,2%.

**Graphique 5 : Le taux de chômage (%) (2001)**



### Travail

Les travailleurs de la MRC Les Moulins sont pour la grande majorité des employés rémunérés, tout comme chez les MRC voisines et la CUM (*tableau 8*). En effet, on retrouve environ 90% de travailleurs rémunérés et environ 88% ayant un statut d'employé dans tous ces endroits. Outre les travailleurs rémunérés, on retrouve également, dans la MRC Les Moulins, un certain nombre de travailleurs autonomes oeuvrant au sein d'une entreprise non constituée en société, soit 6,3%. Cette proportion de travailleurs autonomes, bien qu'elle soit faible, s'avère plus élevée que celle des MRC de l'Assomption et de Laval, qui affichent respectivement des taux de 5,9% et 6%.



**Tableau 8: La population active de 15 ans et plus selon la catégorie de travailleurs (2001)**

	Mascouche		La Plaine		Lachenaie		Terrebonne		MRC des Moulins		MRC L'Assomption		MRC Laval		MRC T-De Blainville		CUM	
Catégorie de travailleurs - Sans objet	240	1,5%	190	2,3%	165	1,3%	455	1,9%	1 045	1,7%	905	1,8%	3 455	1,9%	1 100	1,5%	33 125	3,5%
Toutes les catégories de travailleurs	16 045	98,5%	8 050	97,8%	12 390	98,7%	23 160	98,1%	59 650	98,3%	55 760	98,4%	180 320	98,1%	70 150	98,5%	904 100	98,5%
Travailleurs rémunérés	14 955	91,8%	7 475	90,8%	11 575	92,2%	21 675	91,8%	55 685	91,7%	52 250	92,2%	168 850	91,9%	65 545	92,0%	843 465	90,0%
Employés	14 325	87,9%	7 230	87,8%	11 055	88,1%	20 840	88,2%	53 455	88,1%	50 055	88,3%	161 460	87,9%	62 325	87,5%	810 965	86,5%
Travailleurs autonomes <sup>1</sup>	635	3,9%	240	2,9%	520	4,1%	840	3,6%	2 230	3,7%	2 195	3,9%	7 390	4,0%	3 220	4,5%	32 500	3,5%
Sans personnel rémunéré	275	1,7%	130	1,6%	195	1,6%	405	1,7%	1 000	1,6%	770	1,4%	2 805	1,5%	1 035	1,5%	14 460	1,5%
Avec personnel rémunéré	360	2,2%	110	1,3%	325	2,6%	435	1,8%	1 230	2,0%	1 420	2,5%	4 590	2,5%	2 190	3,1%	18 040	1,9%
Travailleurs autonomes <sup>2</sup>	1 070	6,6%	550	6,7%	775	6,2%	1 445	6,1%	3 835	6,3%	3 335	5,9%	11 025	6,0%	4 480	6,3%	59 060	6,3%
Sans personnel rémunéré	860	5,3%	420	5,1%	505	4,0%	1 085	4,6%	2 870	4,7%	2 290	4,0%	8 010	4,4%	3 000	4,2%	44 330	4,7%
Avec personnel rémunéré	205	1,3%	125	1,5%	265	2,1%	365	1,5%	965	1,6%	1 045	1,8%	3 015	1,6%	1 475	2,1%	14 735	1,6%
Travailleurs familiaux non rémunérés	25	0,2%	25	0,3%	40	0,3%	35	0,1%	125	0,2%	180	0,3%	445	0,2%	130	0,2%	1 575	0,2%
Population active totale	16 290	100,0%	8 235	100,0%	12 550	100,0%	23 615	100,0%	60 695	100,0%	56 670	100,0%	183 775	100,0%	71 245	100,0%	937 225	100,0%

Au travail, 70,6% des travailleurs parlent uniquement une seule langue, et il s'agit du français dans 98,7% des cas (*tableau 9*). Une proportion de 29,4% des travailleurs parlent cependant plus d'une langue au travail, et tout comme les langues parlées à la maison, il s'agit essentiellement du français et de l'anglais.

**Tableau 9 La population active de 15 ans et plus selon la langue utilisée au travail (2001)**

	Mascouche	La Plaine	Lachenaie	Terrebonne	MRC des Moulins	MRC Laval	MRC T-De Blainville	CUM	RMR Montréal	Province de Québec
Réponses uniques	71,0%	76,3%	67,3%	70,2%	70,6%	50,1%	59,5%	44,1%	50,6%	64,8%
Anglais	1,6%	0,6%	1,7%	1,2%	1,3%	7,4%	3,2%	26,6%	15,1%	7,6%
Français	98,4%	99,3%	98,3%	98,8%	98,7%	91,7%	96,2%	71,6%	83,9%	91,9%
Langues non officielles	0,0%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,8%	0,6%	1,7%	1,0%	0,5%
Italien	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	66,7%	10,0%	0,0%	10,6%	9,0%	6,4%
Autres langues	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	90,0%	98,1%	89,5%	91,0%	93,6%
Réponses multiples	29,0%	23,7%	32,7%	29,8%	29,4%	49,9%	40,5%	55,9%	49,4%	35,2%
Anglais et français	98,2%	97,7%	98,1%	97,4%	97,8%	90,9%	97,4%	89,7%	92,2%	93,3%
Anglais et langue non officielle	0,5%	0,0%	0,5%	0,1%	0,3%	1,9%	0,4%	2,5%	1,9%	1,8%
Français et langue non officielle	0,4%	0,8%	0,5%	0,6%	0,6%	2,1%	0,7%	2,5%	1,8%	1,8%
Anglais, français et langue non officielle	0,9%	1,8%	1,1%	1,8%	1,4%	5,1%	1,5%	5,2%	4,0%	3,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Un certain nombre de personnes parlant italien habitent dans la MRC; par conséquent, on retient que parmi les travailleurs qui utilisent une langue autre que le français ou l'anglais au travail, 66,7% d'entre eux utilisent l'italien. Mentionnons toutefois que le pourcentage de langues non officielles parlées au travail est très faible (moins de 0,1%). Si on examine la situation des MRC voisines, de la CUM, de la RMR et du Québec, on s'aperçoit que le pourcentage de personnes parlant plus d'une langue au travail y est beaucoup plus élevé; ainsi, il varie entre une proportion de 35,2% pour le Québec jusqu'à 55,9% pour la CUM, alors que la MRC Les Moulins se situe à 29,4%. On constate que l'usage de l'anglais est plus fréquent dans les territoires autres que la MRC Les Moulins. La MRC affiche donc un profil

de travailleurs majoritairement francophones, si on la compare avec la CUM, la RMR ou le Québec et ce facteur n'aura aucun impact sur la sécurité incendie.

### *Industries et commerces*

La MRC Les Moulins regroupe plusieurs aires industrielles et commerciales importantes. Parmi les industries présentes, 73% des emplois sont du secteur tertiaire, 26% du secteur secondaire et seulement 1% du secteur primaire. La présence d'emplois relatifs au milieu agricole s'avère très faible sur le territoire de la MRC; on retient plutôt que les emplois sont davantage axés dans les secteurs tertiaire et secondaire.

À l'intérieur du volume d'emploi des activités secondaires, les industries de fabrication dominent avec une proportion de 68% des emplois; ces dernières apparaissent en plus grand nombre dans le secteur de Terrebonne avec 4 150 emplois.

Pour ce qui est du secteur tertiaire, les industries de *commerce de détail* et de *soins de santé et assistance sociale* offrent les plus hauts pourcentages d'emploi, avec respectivement des proportions de 19% et 12%. C'est dans le secteur de Terrebonne que l'on retrouve le plus grand nombre d'emplois reliés à ces 2 catégories d'industries.

### **Secteur primaire : agriculture**

En 1999, la zone agricole de la MRC Les Moulins est estimée à 14 670 hectares, ce qui correspond à 55,7 % du territoire de la MRC et 7,1 % de la zone agricole de la région de Lanaudière. La majorité de la zone agricole permanente de la MRC Les Moulins, soit 52%, se trouve dans la Ville de Mascouche.

Comme en maints endroits au Québec, la zone agricole de la MRC Les Moulins a subi une diminution depuis 1986, perdant 5 432 hectares entre 1986 et 1999, soit une réduction de 27%. Parmi les MRC de la région de Lanaudière, la MRC Les Moulins est celle qui a eu le retrait de la zone agricole de la plus grande superficie. Cette situation peut s'expliquer en grande partie par sa proximité aux villes de Laval et Montréal, ainsi qu'au fait qu'elle est la MRC la plus urbaine de la région de Lanaudière.

Si on étudie les taux d'occupation de la zone agricole dans la MRC Les Moulins, on constate que le niveau de dynamisme a diminué de 7,3% depuis 1995. Mentionnons également qu'en 1997, le taux de location dans la MRC est le plus élevé de sa région, soit 32,6% comparativement à 26,8% pour Lanaudière.

Le nombre d'exploitations agricoles a également diminué de 7,5%, et la superficie agricole de la MRC est la plus petite parmi les MRC de la région administrative de Lanaudière. Les fermes possèdent en moyenne 57 hectares par entreprise, soit la plus petite superficie des MRC de Lanaudière.

Conséquemment, la valeur totale du capital agricole (terres, bâtiments, machinerie et bétail) a diminué de 2,4%, passant de 58,6 millions de dollars en 1991 à 57,2 millions de dollars en 1996. À l'opposé, la valeur moyenne des fermes a subi une augmentation de 16,5% en passant de 327 000\$ en 1991 à 381 000\$ en 1996. Toutefois, malgré cette augmentation, la valeur moyenne des entreprises agricoles de la MRC Les Moulins demeure inférieure à la moyenne lanaudoise.

Les trois types de productions ayant une valeur des ventes la plus élevée sont:

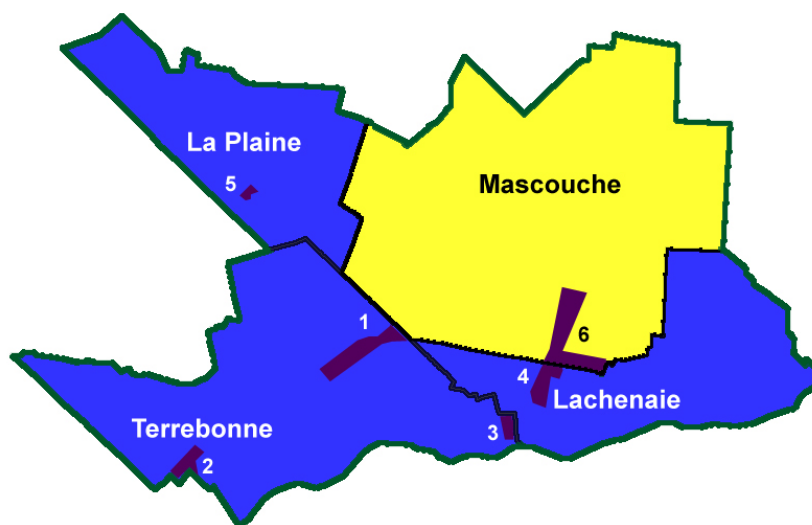
- la production laitière,
- le gazon,
- le maïs-grain.

### **Industries**

Quatre-vingt-neuf pour cent (89%) des industries de la MRC ont moins de 50 employés. Les micro-entreprises (0-4 employés) représentent 28%, et les petites entreprises (5-49 employés) représentent pour leur part 61% des établissements. La MRC ne possède que 1% de grandes entreprises, c'est-à-dire de 200 employés et plus.

Se localisant majoritairement dans le secteur de Terrebonne, puis à Mascouche, les entreprises du territoire sont en grande partie de nature manufacturière. En effet, 57% des entreprises de la MRC se situent dans le secteur de Terrebonne, alors que ce secteur compte 59% des entreprises manufacturières de la MRC. Ceci peut s'expliquer par le fait que le secteur de Terrebonne possède trois parcs industriels (*plan 4*) totalisant une superficie d'environ 398 ha. Notons toutefois que 22% des entreprises se situent dans la Ville de Mascouche et 17% dans le secteur de Lachenaie; ces territoires sont en plein essor et possèdent également des parcs industriels d'une capacité d'accueil potentiellement élevée.

#### **Plan 4 : La localisation des parcs industriels (2003)**



La majorité des entreprises de la MRC, soit 225 sur les 395, se situent dans le secteur de Terrebonne. Cent quatre-vingt-dix (190) d'entre elles sont localisées à l'intérieur des 3 parcs industriels de ce secteur (*tableau 10*), ce qui représente près de la moitié des entreprises de la MRC.

**Tableau 10 : La répartition des entreprises de la MRC Les Moulins selon les parcs industriels (2003)**

Parc et superficie		Entreprises			Emplois			
		Total	Manufacturière seulement		Total	Manufacturière seulement		
1	Parc industriel Terrebonne (640)	220ha	140	100	71%	3343	2800	84%
2	Parc industriel Terrebonne (Ouest)	188ha	34	26	76%	1873	1578	84%
3	Parc industriel Terrebonne (Léveillé)	90ha	16	10	63%	809	751	93%
4	Parc industriel Lachenaie	46ha	62	46	74%	935	761	81%
5	Parc industriel La Plaine	28ha	7	4	57%	57	28	49%
6	Parc industriel Mascouche	200ha	65	31	48%	1222	732	60%
Ailleurs que dans les parcs industriels		-	71	67	94%	1251	1097	88%
<b>TOTAL</b>		<b>772</b>	<b>395</b>	<b>284</b>	<b>72%</b>	<b>9490</b>	<b>7747</b>	<b>82%</b>

On constate également que le parc industriel de Mascouche, d'une superficie de 200 hectares, regroupe 65 entreprises, ce qui nous indique que ce parc a un potentiel élevé de développement si on le compare aux 140 entreprises qui se trouvent dans le parc industriel de la 640 dans le secteur de Terrebonne qui est de taille similaire.

Notons également que 71 entreprises se situent ailleurs que dans les parcs industriels. On note que 94% de ces entreprises, soit 67, sont de nature manufacturière.

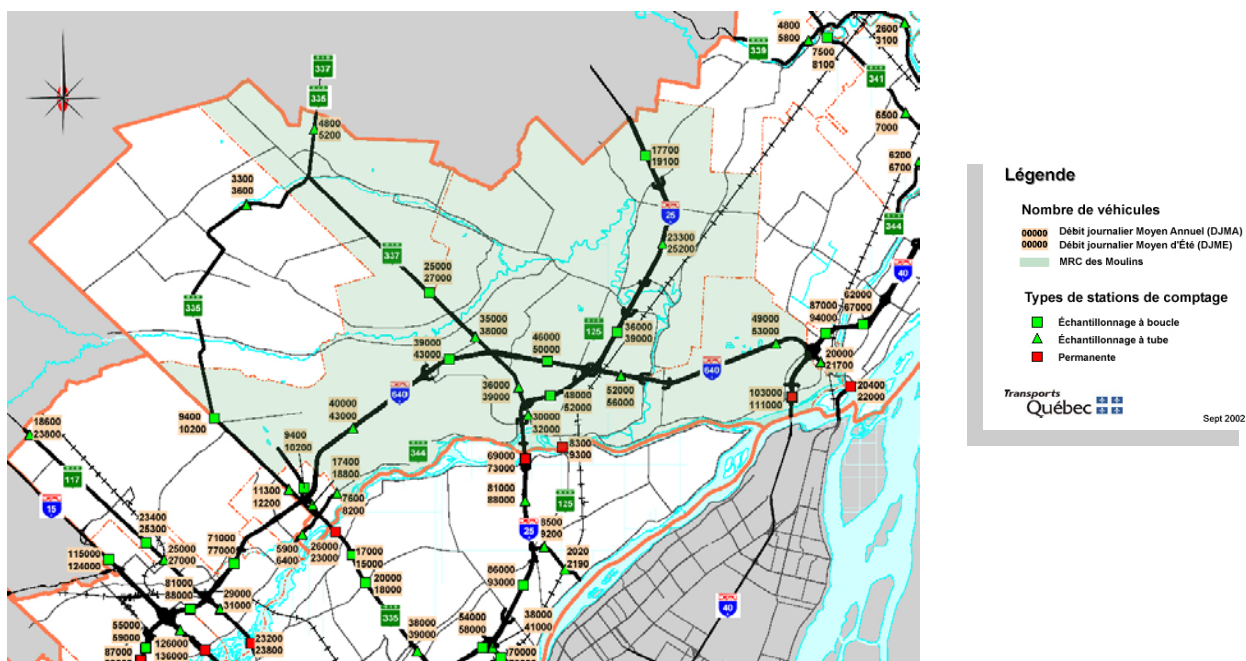
Parmi les industries manufacturières, les industries de *fabrication de produits métalliques, des produits de matières plastiques, de meubles et des articles d'ameublement*, ainsi que de *bois* dominant sur le territoire. Effectivement, 17,4% des entreprises manufacturières fabriquent des produits métalliques; 6,4% des entreprises sont du domaine des produits de matières plastiques et 7,7% des entreprises touchent le secteur du meuble et des articles d'ameublement pour un total de 10% des emplois.

L'industrie du bois est également importante avec une proportion de 5,9% des entreprises de la MRC. Du côté des entreprises autres que manufacturières, la catégorie la plus importante s'avère les *entrepreneurs spécialisés* avec une part de 8,2% des entreprises de la MRC. Ces industries occupent des bâtiments relativement récents, construits en conformité avec une réglementation basée sur le *Code national de Prévention des Incendies* (CNPI), lequel prévoit des mécanismes d'autoprotection.

## 1.5 LES RÉSEAUX DE TRANSPORT

### 1.5.1 L'accessibilité régionale et le réseau routier local (réseaux routier, ferroviaire et aérien)

La MRC Les Moulins bénéficie d'une très bonne accessibilité via les réseaux routiers. En effet, elle est traversée par les autoroutes 640, 25 et 40, ainsi que par les routes régionales 125, 335, 337 et 344, qui permettent une liaison rapide avec Montréal et les MRC voisines (*plan 5*). En plus de ce réseau routier supérieur, la MRC est dotée d'un réseau ferroviaire composé de 2 voies ferrées appartenant au Canadien Pacifique. La première, qui traverse les territoires de Terrebonne et Mascouche dans l'axe nord-sud, assure une liaison entre Montréal et Québec pour le transport de marchandises. La deuxième, complètement à l'extrémité Est de la MRC, assure la desserte tant des personnes que des marchandises sur le tronçon Montréal-Saguenay-Lac-St-Jean, en passant par Joliette et Shawinigan.



Les implantations récentes et à venir de bâtiments justifient l'aménagement de trois nouveaux échangeurs :

- sur l'autoroute 25 à Mascouche, afin d'augmenter l'accessibilité au mégacentre, au parc industriel et aux zones résidentielles situées à proximité ;
- sur l'autoroute 640, dans le secteur Lachenaie, afin de desservir le nouveau centre hospitalier, le mégacentre et les zones résidentielles situées à proximité ;
- sur l'autoroute 640, dans le secteur Terrebonne, afin d'augmenter l'accessibilité aux parcs industriels de Terrebonne (incluant les anciens terrains de la Défense nationale) et au projet entourant le golf de calibre PGA.

De plus, la mise en place d'un train de banlieue Mascouche-Terrebonne-Laval-Montréal pour le transport des personnes est prévue à très court terme. Ainsi, en complément à la voie réservée pour les autobus de l'autoroute 25, qui a vu le jour en novembre 2001, l'implantation du train de banlieue permettrait une desserte efficace et écologique vers Laval et Montréal.

La MRC dispose d'un seul aéroport, situé en bordure de l'autoroute 640, à Mascouche. Cet aéroport a pour principales vocations : le vol de plaisance et les cours de pilotage. Quatre (4) écoles de pilotage et un service de vols nolisés y sont basés.

L'accessibilité régionale de la MRC est donc en voie de devenir de plus en plus efficace et diversifiée, tout en adoptant une perspective de développement durable pour l'avenir.

En ce qui concerne son réseau routier local, la MRC Les Moulins possède plusieurs rues collectrices, le tout facilitant les déplacements au sein du territoire des véhicules d'urgence (*carte 1*).

### 1.5.2 Les autres réseaux de transport

La MRC est traversée par plus de dix (10) corridors d'énergie hydro-électrique, deux (2) gazoducs et un oléoduc. On retrouve également trois (3) postes de transformation d'Hydro Québec et un poste de compression de Gazoduc TQM.

En ce qui concerne les gazoducs, des études récentes effectuées dans le cadre du prolongement du gazoduc TQM vers le *Portland Natural Gaz Transmission System* (PNGTS) ont permis d'évaluer l'ampleur du risque de ce type d'infrastructures ainsi que sa probabilité d'occurrence. Ainsi, la probabilité qu'une explosion ait lieu à l'intérieur du poste de compression a été estimée à 1 chance sur 1000 par année, tandis que la probabilité de rupture complète ou partielle d'une section du gazoduc a été estimée à 4,7 chances sur un million par kilomètre, par année. Pour la section du gazoduc qui traverse le territoire du secteur Lachenaie, la probabilité annuelle de mortalité est de un sur un million jusqu'à une distance de 317 mètres du gazoduc. En vertu des normes du *Conseil canadien des accidents industriels majeurs* (CCAİM), aucun bâtiment institutionnel ou de développements résidentiels ou commerciaux de haute densité ne devrait être implanté à l'intérieur de cette marge.<sup>2</sup>

À noter que les installations des réseaux de transport d'hydrocarbures par pipelines souterrains sur notre territoire correspondent aux normes de sécurité de l'*Office national de l'énergie*.

## 1.6 LES IMPACTS AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

La présente description des caractéristiques du territoire ainsi que des profils socio-démographique et socio-économique de la MRC Les Moulins permettent de dégager les grandes tendances d'évolution du territoire et les perspectives de son développement pour les années à venir. Plusieurs des composantes qui ont été abordées doivent de plus être considérées lors de l'analyse des besoins en sécurité incendie.

On constate que la MRC Les Moulins se caractérise par une population québécoise francophone jeune. La majorité des résidants sont propriétaires et vivent dans des ménages familiaux de grande taille, comparativement à la moyenne provinciale.

La population et les activités urbaines se concentrent principalement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, ce qui confirme leur localisation à proximité des grands axes routiers et des services d'urgence offerts permettant un temps de déplacement réduit des services de sécurité incendie.

---

<sup>2</sup> Bovar environnemental, *Analyse et calcul de risques pour le prolongement du gazoduc TQM vers le Portland Natural Gaz Transmission System*, mars 1997

Ayant une densité d'occupation relativement faible comparativement à la région métropolitaine de recensement de Montréal, le mode de déplacement privilégié est l'automobile, tant pour le travail que pour tout autre motif. La MRC Les Moulins poursuit ses efforts afin de changer cette situation et d'introduire une plus grande part de transport collectif et autres modes de transports alternatifs. L'aménagement d'une voie réservée sur l'autoroute 25, ainsi que le développement du réseau cyclable seront complétés par l'implantation à court terme d'un train de banlieue reliant la MRC à Montréal. Ces mesures auront pour effet de réduire les embouteillages afin de minimiser les contraintes dues au temps de déplacements des véhicules d'urgence.

Les infrastructures de transport sont bien déployées sur le territoire de la MRC. La présence de trois autoroutes importantes (25, 40 et 640) et la construction à court terme de 3 nouveaux échangeurs (deux à Terrebonne et un à Mascouche) permettent d'améliorer le temps de réponse des véhicules d'urgence. Le réseau ferroviaire est principalement utilisé pour le transport des marchandises, dont des matières dangereuses. Les services d'incendie de Mascouche, Terrebonne et Repentigny se sont regroupés et ont une entente de service avec Montréal pour intervenir au moment d'un déversement de matières dangereuses de niveau A.

L'aéroport de Mascouche s'avère quant à lui utilisé principalement à des fins de plaisance et ne représente aucun risque particulier. Toutes les infrastructures de transport d'énergie (électricité, gaz, pétrole) présentes sur le territoire sont pour leur part implantées selon les normes de sécurité en vigueur.

Avec un taux de chômage parmi les plus bas de la Rive-Nord, la MRC Les Moulins bénéficie d'une situation économique saine. Spécialisée dans les métiers, le transport et la machinerie, la MRC possède sur son territoire un grand nombre d'industries manufacturières principalement concentrées dans les matières plastiques, le bois, l'ameublement et les produits métalliques.

Les parcs industriels étant récents, donc ils répondent à la réglementation. Cependant, le parc Léveillé du secteur Terrebonne s'avère en partie un peu plus ancien, mais on constate que les bâtiments ont été rénovés afin de répondre aux normes applicables.

Le cégep de Terrebonne, le centre de formation professionnel (CFP) des Moulins, le centre hospitalier Pierre-Le Gardeur et les campus régionaux de l'Université de Montréal et de l'UQAM sont tous des constructions ou rénovations ayant moins de 5 ans. De plus, ils sont situés à proximité des services incendies.

Le centre commercial Les Galeries de Terrebonne, de type mail intérieur, constitue un des premiers ensembles commerciaux sur le territoire de la MRC. Sa construction s'avère tout de même récente et répond aux normes de sécurité en vigueur. Pratiquement tous les autres bâtiments commerciaux présents dans les deux villes sont de type isolé. Les exemples les plus flagrants s'avèrent les mégacentres de Mascouche et de Lachenaie; dont l'implantation a débuté il y a moins de 5 ans.

Le parc immobilier résidentiel de la MRC, jusqu'à maintenant constitué en grande majorité de maisons individuelles non attenantes, connaîtra une plus grande variation dans la typologie des logements au cours des prochaines années. On constate déjà la densification de certaines parties du territoire dans lesquelles des bâtiments allant de 4 à 6 étages (condos et appartements) sont envisagés. L'implantation de ce type de bâtiments étant donc récente, elle ne devrait pas s'avérer problématique au niveau de la sécurité incendie. Il en est de même pour la valeur croissante des bâtiments tant unifamiliaux que multifamiliaux puisque ces nouvelles constructions doivent répondre aux normes de sécurité applicables.

Les particularités propres aux composantes patrimoniales, culturelles et naturelles seront retenues lors de l'analyse des priorités en matière de prévention et d'intervention.

Concernant les divers plans d'eau présents sur le territoire de la MRC, il est possible que des interventions en sauvetage nautique soient requises, mais celles-ci devraient être plutôt marginales (cas exceptionnels), donc les impacts s'avèrent faibles.

Accueillant plusieurs migrants des MRC voisines et de la région métropolitaine de recensement de Montréal, la MRC Les Moulins est en plein essor depuis 2002. En effet, même si la MRC a connu un certain creux en ce qui concerne la construction de nouveaux logements pendant les années 90, les années 2002, 2003 et 2004 ne cessent d'obtenir un nombre record d'unités de logement construites.

On prévoit que la MRC Les Moulins continuera de se développer énormément au cours des prochaines années; il est donc nécessaire de bien orienter son développement, en concertation avec les services de sécurité incendie et les services d'urbanisme, afin de maintenir son dynamisme et sa bonne qualité de vie.

Donc, avec une population relativement jeune et un parc immobilier diversifié qui sont en pleine croissance sur le territoire de la MRC Les Moulins (ce qui favorise le recrutement de pompiers), les services d'incendie présents doivent tenir compte de tous les risques et les classer selon leur catégorie afin d'offrir à la population, sur l'ensemble du territoire, une protection optimisée en matière de prévention et d'intervention.



## 2. L'ÉVALUATION ET LE RECENSEMENT DES RESSOURCES

### 2.1 LES RESSOURCES HUMAINES

Le recensement des ressources humaines concerne les effectifs affectés à la sécurité incendie et la formation du personnel.

#### 2.1.1 Les effectifs affectés à la sécurité incendie

La section 2.1.1 fait le recensement et l'évaluation des effectifs en rapport avec le nombre de pompiers et d'officiers de chacune des municipalités. Au total, les autorités locales disposent de 99 pompiers, 22 officiers permanents ou à temps partiel, tel que démontré au **tableau 11**. La couverture actuelle du territoire de la MRC est la suivante: la municipalité de Mascouche a son propre service d'incendie qui assure la protection sur l'ensemble de son territoire. La municipalité de Terrebonne a son propre service d'incendie qui assure la protection des secteurs Centre, La Plaine et Lachenaie. Pour le secteur de Lachenaie est, il existe une entraide automatique avec Repentigny. Pour le secteur de Terrebonne ouest, une entente de fourniture de service a été conclue avec la municipalité de Bois-des-Filion pour la protection incendie concernant l'intervention seulement. Les services d'incendie des villes de Mascouche et Terrebonne ont établi des ententes d'assistance mutuelle avec les municipalités limitrophes, telles que décrites au **tableau 12**.

**Tableau 11 : Les effectifs affectés à la sécurité incendie (2005)**

Les autorités locales et la MRC	Nombre de pompiers				Nombre d'officiers	
	Permanent	Préventionniste/ pompiers permanent	Préventionniste/ pompiers partiel	Partiel	Permanent	Partiel
Mascouche			14	18	2	5
Terrebonne		8*		59	3	12
MRC		8*	14	77	5	17
	99				22	

\*Embauchés le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (*action N° 7 du plan de mise en œuvre de Terrebonne*)

**Tableau 12 : Les municipalités avec lesquelles les Villes de Mascouche et Terrebonne ont établi une entente d'assistance mutuelle**

<u>Mascouche</u>	<u>Terrebonne</u>
Repentigny	Bois-des-Filion
Saint-Alexis de Montcalm	Laval
Sainte-Anne-des-Plaines	Mascouche
Saint-Calixte	Montréal
Saint-Esprit	Repentigny
Sainte-Julienne	Sainte-Anne-des-Plaines
Saint-Lin-Laurentides	
Saint-Roch-de-l'Achigan	
Terrebonne	

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie  
MRC Les Moulins

## 2.1.2 La formation du personnel en sécurité incendie

La section 2.1.2 fait le bilan de la formation du personnel. La formation des pompiers est complétée à 100%. Cette formation des pompiers est complétée et maintenue selon les exigences minimales établies par le Programme de formation recommandé pour les pompiers et officiers à temps partiel (*tableau 13*).

**Tableau 13 : Le bilan de la formation des pompiers (2005)**

Les autorités locales et la MRC	Le nombre de pompiers	Le nombre de pompiers ayant complété les modules									AEC DEC TPI	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9		
Mascouche	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	14
Terrebonne	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	22
MRC	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	36
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Actions	<b>Mascouche : N° 16 du plan de mise en œuvre</b> <b>Terrebonne : N° 17 du plan de mise en œuvre</b> <b>MRC: N° 11 du plan de mise en œuvre</b>											

De plus, 89% de la formation des officiers est complétée selon le programme *Profil 2 : Gérer l'intervention* exigée par le *Règlement sur la formation des membres permanents des services d'incendie (R.R.Q., c. P-23, r.1)* et préconisée par le *Programme de formation recommandé pour les pompiers et officiers à temps partiel (tableau 14)*.

**Tableau 14 : La formation des officiers et le profil 2 (2005)**

Les autorités locales et la MRC	Le nombre d'officiers	Le nombre d'officiers ayant complété les modules 1 à 9 et le profil 2					
		Modules 1 à 9	AEC DEC TPI	Stratégie et tactique d'intervention	Mesures de sécurité sur une scène d'intervention	Gestion d'une intervention d'urgence	Recherche de causes et de circonstances d'un incendie
Mascouche	7	7	4	7	5	5	4
Terrebonne	15	15	14	15	14	14	14
MRC	22	22	18	22	19	19	18
		100%	82%	100%	86%	86%	82%
Actions	Mascouche : N° 16 du plan de mise en œuvre Terrebonne : N° 17 du plan de mise en œuvre MRC: N° 11 du plan de mise en œuvre						

Les autorités locales complèteront la formation des officiers selon les besoins au cours des prochaines années, comme chacune des municipalités l'a précisé par les actions inscrites dans leur plan de mise en œuvre respectif.

La formation continue et annuelle dispensée par les services de sécurité incendie de la MRC sera maintenue à 48 heures minimum, par pompier, selon la norme NFPA 1 500, soit 24 heures sur les incendies des bâtiments et 24 heures sur les autres types d'incendie.

## 2.2 LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les ressources matérielles recensées concernent les casernes, les véhicules d'urgence, les équipements, les points d'eau, l'aqueduc, les poteaux d'incendie et la gestion des appels d'urgence en référence au document sur le recensement réalisé dans le cadre du schéma de couverture de risques.

### 2.2.1 Les casernes

La section 2.2.1 fait le recensement des casernes en rapport avec le nombre, la désignation, l'adresse et le nombre de portes, de baies et leurs caractéristiques (*tableau 15*). En 2005, la caserne 1 de la ville de Terrebonne sera relocalisée, la nouvelle caserne 3 sera opérationnelle, ce qui permettra d'optimiser la couverture des secteurs Centre et Lachenaie.

L'ouverture de la caserne 3 mettra fin à l'entente d'entraide automatique avec Repentigny. La *carte 6* du présent document, indique la localisation des casernes sur le territoire régional (*actions N<sup>os</sup> 21 et 22 du plan de mise en œuvre de Terrebonne*).

De plus, la Ville de Mascouche procédera à la construction d'une nouvelle caserne ou au réaménagement de la caserne actuelle (*Action N° 27 du plan de mise en œuvre de Mascouche*).

**Tableau 15 : Le recensement des casernes (2005)**

Caserne	Adresse	Section garage		Présence d'aménagements connexes				Contraintes à l'utilisation								
		Baies	Portes	Bureaux	Toilettes	Salles de cours	Espaces d'exercice	Conflit d'usage	Espaces d'entreposage limité	Manœuvre d'entrée/sortie	Disponibilité de l'eau à la caserne	Aménagement par rapport aux besoins	Emplacement	Intégrité structurale	Espaces de stationnement pour les nommés	Autres
Terrebonne	St-Louis Caserne 1 (Relocalisée 2005)	2	2	√	√			√	√			√				
	Pascal Gagnon Caserne 2	5	4	√	√	√	√		√							
	Chemin Saint-Charles Caserne 3 (Ouverture juin 2005)	2	2	√	√	√										
	Boul. Laurier Caserne 4	3	4	√	√	√	√									
Mascouche	Dupras	3	3	√	√	√			√			√	√	√	√	

Les actions N<sup>os</sup> 27 du plan de mise en œuvre de Mascouche et 21, 22 du plan de mise en œuvre de Terrebonne permettront de solutionner les problèmes occasionnés par les contraintes à l'utilisation mentionnées au *tableau 15* ci-dessus.

### 2.2.2 Les véhicules d'urgence

La section 2.2.2 fait le recensement des véhicules d'urgence affectés à la sécurité incendie en rapport avec leur nombre et leurs caractéristiques. Les autorités locales comptent sur un total de 13 véhicules d'urgence en incendie qui sont homologués ULC S-515. Un programme permanent et maintenu sur l'entretien des véhicules et des essais annuels sur tous les véhicules s'appliquent dans chacune des villes. La Ville de Terrebonne dispose d'une politique de renouvellement des véhicules.

**Tableau 16 : Le nombre de véhicules d'urgence (2005)**

Les autorités locales et la MRC		Types de véhicules					Total
		Autopompe	Autopompe-citerne	Autopompe-élévation	Camion citerne	Fourgon de secours	
Mascouche		2	1	1**			4
Terrebonne	Caserne 1	1			1		2
	Caserne 2	1		1		1	3
	Caserne 3*	1		1			2
	Caserne 4	2			1		3
<b>MRC</b>		7	1	3	2	1	14
<b>Actions</b>		<b>Mascouche : N<sup>os</sup> 17, 18 et 19 du plan de mise en œuvre</b> <b>Terrebonne : N<sup>os</sup> 18 et 19 du plan de mise en œuvre</b> <b>MRC: N<sup>os</sup> 12 et 13 du plan de mise en œuvre</b>					

\* Ouverture de la caserne 3 : juin 2005. L'autopompe 903 sera affectée à la caserne 3 lors de son ouverture prévue en juin 2005

\*\* Achat d'un véhicule d'élévation, juin 2005

**Tableau 17: Les caractéristiques des véhicules d'urgence (2005)**

	Les caractéristiques des véhicules								
	Numéros	Type de véhicule	Année	Capacité de pompage (litres/minute)	Volume d'eau (litres)	Ouverture valve de vidange (cm)	Certification	Essai annuel	Localisation (caserne)
<b>Mascouche</b>	3	Autopompe	1979	4773	3182		ULC	Oui	Principale
	4	Pompe Citerne	1989	4773	9092	15	ULC	Oui	Principale
	5	Autopompe	1989	4773	2273		ULC	Oui	Principale
<b>Terrebonne</b>	901	Autopompe	1988	4773	2727		ULC	Oui	1
	501	Tour d'eau	1979	3818			ULC	Oui	3
	301	Autopompe	1976	3818	2273		ULC	Oui	4
	902	Autopompe	1993	5682	2727		ULC	Oui	2
	502	Plateforme élévatrice pompe	2001	6820			ULC	Oui	2
	401	Citerne	1977	1910	6819	16	ULC	Oui	1
	602	Secours	2000					Oui	2
	903	Autopompe	2004	5682	2727		ULC	Oui	3*
	904	Autopompe	1997	4773	4050		ULC	Oui	4
	404	Citerne	1983	3818	6819	16	ULC	Oui	4

\* Ouverture de la caserne 3 : juin 2005. L'autopompe 903 sera affectée à la caserne 3 lors de son ouverture prévue en juin 2005

### 2.2.3 Les équipements

La section 2.2.3 fait le recensement du nombre des divers équipements de protection individuelle ainsi que des pompes et des bassins portatifs. Un programme s'applique pour l'entretien et l'acquisition des appareils respiratoires, des cylindres, des pompes portatives et tout autre équipement servant à l'intervention, selon les normes et les règles en vigueur.

**Tableau 18 : Les équipements (2005)**

Les autorités locales et la MRC	Les équipements de protection personnelle				Pompes et bassins	
	Appareils respiratoires	Cylindres	Avertisseurs de détresse	Habits de combat (BNQ-1923-030)	Pompes portatives (Débit)	Bassins portatifs (Capacité)
Mascouche	16	42	16	70	1 (2250 L/m)	3 (5449 L) (6347 L) (9082 L)
Terrebonne	44	72	78	99	2 (2250 L/m)	3 (2X6570 L) (9000 L)
MRC	60	114	94	169	3	6
Actions	Mascouche : N° 20 du plan de mise en œuvre Terrebonne : N° 20 du plan de mise en œuvre MRC: N° 14 du plan de mise en œuvre					

#### 2.2.4 Les points d'eau

La section 2.2.4 fait le recensement des points d'eau, hors réseau, en rapport avec le nombre, le débit, le volume, les difficultés d'accès et la localisation. Les points d'eau, sur l'ensemble du territoire de la MRC, sont les poteaux d'incendie situés aux extrémités du réseau d'aqueduc. Le service d'incendie de Mascouche peut même compter sur une borne du réseau de la municipalité de Repentigny, secteur Le Gardeur, pour l'alimentation en eau de son secteur Est. Sur le territoire de la ville de Terrebonne, deux bornes sèches sont situées sur des terrains privés et sont entretenues par les propriétaires. Bien que le service d'incendie de la ville de Terrebonne possède déjà des points d'eau suffisants, il pourrait, selon le cas, s'approvisionner à ces bornes sèches. La *carte 3*, à l'annexe 1 du présent document, indique la localisation des poteaux d'incendie utilisés comme points d'eau et les rayons de protection.

**Tableau 19 : Les points d'eau**

Les autorités locales et la MRC	Le nombre de points d'eau					
	Point d'eau	Bornes sèches	Point d'eau avec un débit=1500 litres/minute	Point d'eau >30,000 litres	Point d'eau avec période de débit insuffisant	Point d'eau avec difficulté d'accès
Mascouche	0	0	0	0	0	0
Terrebonne	0	2*	0	0	0	0
MRC	0	2*	0	0	0	0

\* Bornes sèches privées

## 2.2.5 Le réseau d'aqueduc et les poteaux d'incendie

La section 2.2.5 fait le recensement des réseaux d'aqueduc en rapport avec le nombre de poteaux d'incendie, le territoire protégé, la codification NFPA ou BNQ et le programme d'entretien.

La population de la MRC Les Moulins dispose d'une eau potable de très bonne qualité. Un réseau d'aqueduc moderne et des procédés de filtration à la fine pointe de la technologie assurent une eau propre et sans danger pour la santé.

À Terrebonne (sauf secteur La Plaine) et à Mascouche, le réseau d'eau potable est géré par la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), un organisme créé en 1986.

L'usine de la RAIM a une capacité de production de 87 000 mètres cubes par jour. Depuis 1999, la RAIM a procédé à des travaux de modernisation et de restauration de son réseau afin de répondre à la demande croissante. De nouvelles pompes et de nouvelles conduites ont été installées, un poste de surpression et un nouveau réservoir ont été installés, représentant plus de 6,5 millions d'investissements.

Les municipalités, propriétaires de leur réseau de distribution, utilisent les poteaux d'incendie conformes aux exigences. De plus, les autorités locales ont planifié les mesures correctives de leur réseau d'aqueduc et vont maintenir leur programme d'entretien, en créant un outil de contrôle tel que précisé dans leur plan de mise en œuvre, afin de répondre à leur besoin en incendie.

**Actions:**      **Mascouche N<sup>os</sup> 21, 22 et 23 du plan de mise en œuvre**  
                    **Terrebonne: N<sup>os</sup> 23 et 24 du plan de mise en œuvre**  
                    **MRC: N<sup>os</sup> 15 et 16 du plan de mise en œuvre**

Pour les secteurs de La Plaine et Terrebonne ouest (spécifiquement le quartier St-Roch), la Ville de Terrebonne a déjà procédé à une étude afin de combler les lacunes pour permettre une alimentation minimum de 1 500 litres à 140 kPa. Les travaux ont déjà été complétés dans le secteur Terrebonne Ouest, quartier St-Roch et sont présentement en cours de réalisation dans le secteur La Plaine L'*action N<sup>o</sup> 23* du plan de mise en œuvre de Terrebonne indique les montants attribués au règlement d'emprunt pour cet investissement afin d'assurer l'approvisionnement en eau du développement futur de ces secteurs.

Donc, l'ensemble des périmètres urbains est protégé par la RAIM et le reste du territoire est couvert efficacement par transporteur d'eau, soit des autopompes et des pompes citernes (*carte 3*).



**Tableau 20 : Les poteaux d'incendie**

Les autorités locales et la MRC	Les poteaux d'incendie					
	Nombre de poteaux d'incendie	Poteaux <140 Kpa*	% territoire protégé	% Périmètre urbain protégé	Codification NFPA ou BNQ	Programme d'entretien
Mascouche	1 200	0	60	100	NFPA	Oui
Terrebonne	2 243	0	90	100	BNQ	Oui
MRC	3 443	0	75	100		
<b>Actions</b>	<b>Mascouche: N<sup>os</sup> 21, 22 et 23 du plan de mise en œuvre</b> <b>Terrebonne: N<sup>os</sup> 23 et 24 du plan de mise en œuvre</b> <b>MRC: N<sup>os</sup> 15 et 16 du plan de mise en œuvre</b>					

\* Aucun poteau d'incendie n'a un débit inférieur à 1 500 litres/minutes

### 2.2.6 La gestion des appels d'urgence

La section 2.2.6 fait un état de situation en rapport avec la gestion des appels d'urgence qui concernent les services de sécurité incendie.

Les résidents de la municipalité régionale de comté Les Moulins disposent du *service public d'appel d'urgence (SPAU 9-1-1)* partout sur le territoire en raison des ententes conclues entre les autorités locales et les compagnies de télécommunications de la région.

Par conséquent, un appel d'urgence (9-1-1), logé par un résident de la MRC à partir d'un appareil téléphonique filaire, est acheminé automatiquement au service centralisé d'appel d'urgence (SCAU) qui dessert les municipalités respectives. Par la suite, le répartiteur du SCAU déploie des ressources en incendie par téléavertisseur à chaque pompier et le suivi chronologique de l'intervention est assuré par communication radio. La communication inter-service peut être faite par radio entre les municipalités décrites au **tableau 12**. Fait à noter : nous n'avons aucune zone problématique sur le territoire de la MRC.

Chaque pompier de la MRC a un téléavertisseur pour la réception des appels. Tous les véhicules d'urgence possèdent une radio mobile, tous les officiers possèdent une radio portative et Mascouche a six (6) radios portatives de réserve sur les unités, disponibles pour les pompiers et Terrebonne en a onze (11).

Les deux municipalités ont mis en place une structure de commandement telle que prescrite dans le *Guide des opérations du MSPQ*.

**Actions:**      **Mascouche: N<sup>o</sup> 12 du plan de mise en œuvre**  
                   **Terrebonne: N<sup>o</sup> 12 du plan de mise en œuvre**  
                   **MRC: N<sup>o</sup> 9 du plan de mise en œuvre**

## 2.3 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières concernent les budgets accordés aux services de sécurité incendie par les autorités locales au cours des deux dernières années et comparés avec le budget municipal et la richesse foncière uniformisée (**tableau 22**). De plus, nous retrouvons des municipalités comparables avec leur budget municipal et leur budget incendie (**tableau 23**).

**Tableau 21 : Les ressources financières**

Les autorités locales	Année 2002				Année 2003			
	Budget municipal	Budget incendie		RFU (\$)	Budget municipal	Budget incendie		RFU (\$)
		\$	%			\$	%	
<b>Mascouche</b>	29 461 873	637 836	2	1 078 656 400	31 653 758	703 065	2.2	1 114 106 300
<b>Terrebonne</b>	87 126 600	2 096 100	2.4	3 344 025 400	92 509 100	2 402 600	2.3	3 644 987 686
<b>MRC</b>	116 588 473	2 733 936	2.3	4 422 681 800	124 162 858	3 105 665	2.5	4 759 093 986

**Tableau 22 : Les municipalités comparables\***

Municipalités	Année 2003			
	Population	Budget Municipal (\$)	Budget Incendie	
			\$	%
<b>Repentigny</b>	74 153	80 834 171	1 660 325	2
<b>Châteauguay</b>	42 061	47 208 660	1 237 170	3
<b>Valleyfield</b>	39 475	48 289 884	1 486 760	3
<b>Saint-Eustache</b>	41 505	47 073 193	1 120 384	2
<b>Blainville</b>	36 953	56 531 677	914 290	2
<b>Saint-Jérôme</b>	60 735	70 200 224	3 021 729	4
<b>Mirabel</b>	28 633	45 010 486	1 115 437	2
<b>Saint-Jean-sur-Richelieu</b>	81 356	91 977 713	3 354 871	4

\* Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions

### 3. LE CLASSEMENT DES RISQUES

---

La section 3 fait état du classement des risques d'incendie et de leur localisation sur le territoire de la municipalité régionale de comté, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

#### 3.1 LE CLASSEMENT DES RISQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le classement des risques précise le nombre et le ratio des bâtiments répertoriés par catégorie de risques et localisés sur l'ensemble du territoire régional. Les bâtiments classés risques élevés et très élevés ont été validés. Les risques faibles et moyens seront validés ultérieurement lors de la vérification des avertisseurs de fumée, et ce, tel que décrit au **tableau 36**. La municipalité régionale de comté Les Moulins compte 35 140 bâtiments répertoriés lors du classement des risques, d'une valeur foncière de 4 759 093 986 \$ au rôle d'évaluation 2001.

La majorité des entreprises de la MRC, soit 225 sur les 395, se situe dans le secteur de Terrebonne. Cent quatre-vingt-dix (190) d'entre elles sont localisées à l'intérieur des 3 parcs industriels de ce secteur (**tableau 10**), ce qui représente près de la moitié des entreprises de la MRC.

On constate également que le parc industriel de Mascouche, d'une superficie de 200 hectares, regroupe 65 entreprises, ce qui nous indique que ce parc a un potentiel élevé de développement si on le compare aux 140 entreprises qui se trouvent dans le parc industriel de la 640 dans le secteur de Terrebonne qui est de taille similaire.

Notons également que 71 entreprises se situent ailleurs que dans les parcs industriels. On note que 94% de ces entreprises, soit 67, sont de nature manufacturière.

Parmi les industries manufacturières, les industries de *fabrication de produits métalliques, de produits de matières plastiques, de meubles et des articles d'ameublement*, ainsi que *de bois*, dominant sur le territoire. Effectivement, 17,4% des entreprises manufacturières fabriquent des produits métalliques; 6,4% des entreprises sont du domaine des produits de matières plastiques et 7,7% des entreprises touchent le secteur du meuble et des articles d'ameublement représentant 10% des emplois.

L'industrie du bois est également importante avec une proportion de 5,9% des entreprises de la MRC. Du côté des entreprises autres que manufacturières, la catégorie la plus importante s'avère les *entrepreneurs spécialisés* avec une part de 8,2% des entreprises de la MRC.

Suite à la classification des risques, nous constatons que la majorité des bâtiments sont de construction récente, ce qui a pour effet de répondre aux nouvelles exigences de la réglementation en vigueur, basée sur le *Code national de prévention des incendies* (CNPI), lequel prévoit des mécanismes d'autoprotection. La majorité des bâtiments appartiennent aux risques faibles et ils sont situés, en majeure partie, à l'intérieur du périmètre urbain dans des quartiers résidentiels.

De plus, des zones industrielles et commerciales sont réparties dans les deux villes à proximité des grands axes routiers. Le domaine de la santé est aussi présent sur le territoire avec son CLSC, ses cliniques, ses CHSLD et l'hôpital régional qui sont situés à proximité des services. Les deux villes comptent aussi leur quartier historique avec leur richesse patrimoniale. À l'extérieur des périmètres urbains, nous retrouvons majoritairement des exploitations agricoles.

Après l'analyse du parc immobilier existant et l'évaluation des ressources actuelles en sécurité incendie, il est évident qu'une amélioration des services est nécessaire et les actions seront plus amplement décrites à la section 9 «Optimisation».

Tous les bâtiments enregistrés au rôle d'évaluation de chaque municipalité ont été classés par catégorie (*tableaux 23, 24, 25, 26, carte 6*).

**Tableau 23** La classification des risques d'incendie selon les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*

Classification	Description	Type de bâtiment
<b>Risques faibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très petits bâtiments, très espacés</li> <li>• Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hangars, garages</li> <li>• Résidences unifamiliales détachées, de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambres de moins de 5 personnes</li> </ul>
<b>Risques moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages</li> <li>• Immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres)</li> <li>• Établissements industriels du groupe F, division 3* (ateliers, entrepôts, salles de vente, etc.)</li> </ul>
<b>Risques élevés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m<sup>2</sup></li> <li>• Bâtiments de 4 à 6 étages</li> <li>• Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer</li> <li>• Lieux sans quantité significative de matières dangereuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissements commerciaux</li> <li>• Établissements d'affaires</li> <li>• Immeubles de 9 logements ou plus, maison de chambres (10 chambres ou plus), motels</li> <li>• Établissements industriels du groupe F, division 2* (ateliers, garages de réparations, imprimeries, stations-service, etc.), bâtiments agricoles</li> </ul>
<b>Risques très élevés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration</li> <li>• Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes</li> <li>• Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants</li> <li>• Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver</li> <li>• Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissements d'affaires, édifices attenants à des vieux quartiers</li> <li>• Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention</li> <li>• Centre commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises</li> <li>• Établissements industriels du groupe F, division 1* (entrepôts de matières dangereuses, usines de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.)</li> <li>• Usines de traitement des eaux, installations portuaires</li> </ul>

\* Selon le classement des usages principaux du *Code national du bâtiment (CNB-1995)*

### 3.2 MRC LES MOULINS

Tableau 24 : La classification des risques, MRC Les Moulins

<b>MRC Les Moulins, 35 140 bâtiments, (4 759 093 986\$ RFU)</b>		
<b>Risques</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Quantité</b>
<b>Faibles</b>	<b>1</b>	<b>29 598</b>
<b>Moyens</b>	<b>2</b>	<b>4 872</b>
<b>Élevés</b>	<b>3</b>	<b>496</b>
<b>Très élevés</b>	<b>4</b>	<b>174</b>

#### 3.2.1 Mascouche:

Tableau 25 : La classification des risques, Mascouche

<b>Municipalité de Mascouche, 9 656 bâtiments, (1 078 656 400\$ RFU)</b>		
<b>Risques</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Quantité</b>
<b>Faibles</b>	<b>1</b>	<b>8 436</b>
<b>Moyens</b>	<b>2</b>	<b>976</b>
<b>Élevés</b>	<b>3</b>	<b>176</b>
<b>Très élevés</b>	<b>4</b>	<b>68</b>

#### 3.2.2 Terrebonne

Tableau 26 : La classification des risques, Terrebonne

<b>Municipalité de Terrebonne, 25 484 bâtiments, (3 680 437 586\$ RFU)</b>		
<b>Risques</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Quantité</b>
<b>Faibles</b>	<b>1</b>	<b>21 162</b>
<b>Moyens</b>	<b>2</b>	<b>3 896</b>
<b>Élevés</b>	<b>3</b>	<b>320</b>
<b>Très élevés</b>	<b>4</b>	<b>106</b>

## 4. L'HISTORIQUE DES INCENDIES

La section 4 fait état de l'historique des incendies, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Cette réflexion a pour but de donner un aperçu de l'historique des incendies sur le territoire de la MRC Les Moulins et de le comparer au reste de la province de Québec. Ces données sont un outil essentiel de gestion et de planification sur lequel les décideurs se sont appuyés pour prendre les décisions appropriées dans le cadre du schéma de couverture des risques.

Dans l'historique de la région, nous constatons deux incendies majeurs qui, à l'époque, ont influencé les municipalités à innover en sécurité incendie. Soit en 1887, l'incendie du premier collège de Terrebonne et en 1922, l'incendie de la Basse-Ville de Terrebonne qui a presque détruit l'ensemble du quartier historique.

Cependant, pour les derniers cinq ans, dont la compilation officielle date de 1997 à 2001, la situation est d'un tout autre portrait où nous ne rencontrons aucun incident d'envergure. Comme toute autre région comparable à la nôtre, la concentration des incendies se situe dans les risques faibles, les maisons unifamiliales, à l'intérieur des périmètres urbains. Vu qu'en majorité le parc immobilier est récent, les parcs industriels et commerciaux ne représentent aucun risque particulier car ils répondent à la réglementation en vigueur qui est basée sur le *Code national de prévention des incendies* et que les services d'incendie locaux ont été consultés lors de l'élaboration des projets.

Voici donc le tableau de la MRC :

**Note** : Les données proviennent de chaque municipalité locale et du ministère de la Sécurité publique.

### 4.1 PROFIL DE LA MRC LES MOULINS (1997 À 2001)

**Tableau 27 : L'historique, MRC Les Moulins (1997 à 2001)**

<b>MRC Les Moulins</b>	
Population (2001)	113 528
Territoire	261,05 Km <sup>2</sup>
Budget total pour l'incendie (2001)	3 080 924\$
Nombre de pompiers (2001)	131
Nombre d'incendies de bâtiments	746
Décès	0
Pertes matérielles totales	14 664 676\$
Causes les plus importantes	Cuisson + Chauffage d'appoint + Suspect + Négligence

**Tableau 28 : L'historique, Mascouche (1997 à 2001)**

<b>Mascouche</b>	
Population (2001)	29 871
Territoire	106,63 Km <sup>2</sup>
Budget total pour l'incendie (2001)	1 025 724\$
Nombre de pompiers (2001)	33
Nombre d'incendies de bâtiments	180
Décès	0
Pertes matérielles totales	5 578 778\$
Causes les plus importantes	Suspect + Négligence

**Tableau 29: L'historique, Terrebonne (1997 à 2001)**

<b>Terrebonne</b>	
Population (2001)	83 657
Territoire	154,41 Km <sup>2</sup>
Budget total pour l'incendie (2001)	2 055 200\$
Nombre de pompiers (2001)	98
Nombre d'incendies de bâtiments	566
Décès	0
Pertes matérielles totales	9 085 899\$
Causes les plus importantes	Cuisson + Chauffage d'appoint + Suspect + Négligence

**Tableau 30 : Le bilan des incendies, 1997 à 2001, MRC Les Moulins vs municipalités comparables au Québec\***

<b>Bilan des incendies, 1997 à 2001 : MRC Les Moulins vs l'ensemble du Québec (Villes comparables)</b>			
<b>Municipalités</b>	<b>Taux d'incendie</b>	<b>Pertes matérielles totales/habitant</b>	<b>Pertes matérielles incendie de bâtiments/ 100 000\$ RFU**</b>
Mascouche	1.2	37.35	104.72
Terrebonne	1.4	21.72	44.26
Ensemble de la MRC	1.3	25.83	59.29
Ensemble du Québec (Villes comparables)	1.2	35.50	63.89

\*Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique

\*\*RFU : Richesse foncière uniformisée (valeur des bâtiments)

**Note :** Le taux d'incendie (annuel) est le nombre total d'incendies déclarés par 1 000 habitants. Les pertes matérielles sont exprimées en dollars constants de 2001.

## 4.2 LES PERSPECTIVES DES BESOINS DE LA MRC

Pour avoir une perspective des besoins à analyser, le territoire de la MRC fut découpé en secteurs par caserne. Tel que démontré au **tableau 31**, chaque secteur de caserne identifie des indices importants, compte tenu de la population à protéger, de la concentration des interventions, de la superficie du territoire et de la richesse foncière. Les effectifs et les équipements peuvent donc être localisés plus efficacement, ce qui permettra d'offrir une meilleure protection en sécurité incendie. D'ailleurs, cette analyse a guidé certaines actions telles que, la localisation et la construction des casernes, le positionnement des véhicules d'incendie, l'acquisition de nouveaux véhicules incendie et le nombre de pompiers requis.

**Tableau 31 : Les renseignements généraux (2002)**

<b>Renseignements généraux (2002)</b>						
<b>Description</b>	<b>Terrebonne caserne 1</b>	<b>Terrebonne caserne 2</b>	<b>Terrebonne La Plaine</b>	<b>Terrebonne Caserne 3</b>	<b>Terrebonne ouest*</b>	<b>Mascouche</b>
<b>Population</b>	26 200	18 800	15 700	17 300	8 200	29 556
<b>Appels</b>	240	229	155	106	49	237
<b>Superficie en km<sup>2</sup></b>	14.5	24	39.7	20	30.6	107.95
<b>Richesse Foncière (\$)</b>	957 727 100	990 279 300	546 356 941	814 544 800	363 768 800	1 078 656 400

\* Service offert par le service d'incendie de la ville de Bois-des-Filion



## 5. L'ÉVALUATION ET LE RECENSEMENT DES SIX (6) PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, le document «*Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*» demande de faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives (*objectif n° 1*).

Les municipalités de Mascouche et Terrebonne ont déjà un programme de prévention des incendies où on y retrouve différentes activités telles que décrites au **tableau 32**. Pour le secteur de Terrebonne ouest, même s'il y a fourniture de service du secteur par le service d'incendie de la Ville de Bois-des-Filion concernant l'intervention, l'application de la prévention sera effectuée par le service d'incendie de la Ville de Terrebonne.

**Tableau 32 : Les activités en sécurité incendie (2005)**

Activités en sécurité incendie								
Municipalités	Nom de l'activité				Heures consacrées annuellement à l'ensemble des activités de prévention	Programme de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles	Comité de santé et sécurité	Nombre moyen de rencontres par année
	Évaluation et analyse des incidents	Programme sur l'installation et la vérification d'avertisseurs de fumée	Inspection périodique des risques plus élevés	Activités et mesures de sensibilisation du public				
	Pourcentage des heures consacrées							
Mascouche	20%	20%	45%	15%	2 700	Oui	Oui	3
Terrebonne	5%	27.75%	57.25%	10%	14 417	Oui	Oui	3

La prévention sera effectuée sur le territoire de la MRC par des préventionnistes/pompiers assistés par le personnel de l'intervention.

**Actions :**  
**Mascouche : N<sup>os</sup> 6 et 7 du plan de mise en œuvre**  
**Terrebonne : N<sup>o</sup> 6 du plan de mise en œuvre**  
**N<sup>o</sup> 7 du plan de mise en œuvre : embauche et maintien de 8 pompiers/préventionnistes (janvier 2005)**

## 5.1 LE PROGRAMME D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES INCIDENTS

Les services d'incendie de Mascouche et Terrebonne appliquent déjà un programme uniforme sur l'analyse et l'évaluation des incidents. Ce programme permet de recueillir les informations pour assurer la mise à jour de la réglementation, les actions à prendre pour la sensibilisation du public, les inspections des risques élevés et plus élevés et la mise à jour du classement des risques.

**Tableau 33 : La description du programme d'analyse et d'évaluation des incidents**

Les autorités locales et la MRC	Description du programme				
	Objectif	Méthode	Fréquence	Risques	Évaluation
Mascouche	Identifier les circonstances et les causes reliées aux incendies de bâtiment à survenir, dans le but de mettre à niveau les mesures préventives et celles en rapport avec l'intervention	Le personnel qualifié de la section de Recherches de Causes en Incendie analyse chacun des feux de bâtiments à survenir sur le territoire*	À chacun des incendies de bâtiments	4 catégories de risques	Traitée par le personnel de la division en prévention
Terrebonne					
MRC	Coordonner le programme				
Actions	<b>Mascouche : N<sup>os</sup> 1 et 26 du plan de mise en œuvre</b> <b>Terrebonne : N<sup>os</sup> 1 et 27 du plan de mise en œuvre</b> <b>MRC : N<sup>o</sup> 1 du plan de mise en œuvre</b>				

\* Pour Terrebonne ouest, la recherche en causes d'incendie sera effectuée par le personnel qualifié du SSI Bois-des-Filion

## 5.2 LE PROGRAMME SUR LA RÉGLEMENTATION

Les municipalités de Mascouche et de Terrebonne ont déjà adopté un règlement général qu'elles appliquent sur tout leur territoire respectif en rapport avec la protection contre l'incendie.

Les deux municipalités ont décidé de garder leur autonomie pour l'application et l'adoption de la réglementation et comptent déjà dans leurs ressources, des préventionnistes qui appliqueront les programmes de prévention et la réglementation.

**Actions: Mascouche : N<sup>o</sup> 2 du plan de mise en œuvre**  
**Terrebonne : N<sup>o</sup> 2 du plan de mise en œuvre**

**Tableau 34 : Les règlements en vigueur**

	Les municipalités		MRC
	Mascouche	Terrebonne	
Création du service d'incendie	√	√	2
Code national du bâtiment (CNB)	√	√	2
Code national de prévention des incendies (CNPI)	√	√	2
Nouveau Code de construction du Québec (Code de sécurité)*	*	*	
Accès réservé aux véhicules d'intervention	√	√	2
Accumulation de matières combustibles	√	√	2
Avertisseurs de fumée	√	√	2
Chauffage aux combustibles solides	√	√	2
Détecteurs de CO <sub>2</sub>	√	CNPI	2
Entretien des poteaux d'incendie	√	√	2
Extincteurs automatiques à eau	√	√	2
Entreposage de matières dangereuses	√	√	2
Fausse alerte incendie	√	√	2
Démolition de bâtiments vétustes ou dangereux	√	√	2
Feux à ciel ouvert	√	√	2
Feux d'herbe	√	√	2
Pièces pyrotechniques	√	√	2
Ramonage des cheminées	√	Règlement incendie	2
Propane	√	√	2
Total	18	18	36

\*Lorsque celui-ci sera adopté au Québec, les municipalités demanderont une délégation de compétence pour l'application du Code.

### 5.3 LE PROGRAMME SUR L'INSTALLATION ET LA VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le service d'incendie de Mascouche applique déjà un programme qui lui permet de vérifier l'installation et le fonctionnement des avertisseurs de fumée tout au long de l'année et lors de chaque intervention. Pour sa part, le service d'incendie de Terrebonne a un règlement en vigueur obligeant l'installation, dans chaque résidence, d'un avertisseur de fumée. Des vérifications sporadiques sont faites lors d'intervention et de visites préventives. Les autorités locales de la MRC vont mettre en œuvre un programme complet sur leur territoire respectif, tel que mentionné au *tableau 35*.

**Tableau 35 : La description du programme sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée**

Les autorités locales et la MRC	Description du programme				
	Objectifs	Méthode	Fréquence	Risques	Évaluation
Mascouche	Vérification de l'installation et du fonctionnement des avertisseurs de fumée au nombre de 1 000 visites de logements annuellement par territoire de caserne*	Porte à porte par les pompiers	De mai à octobre annuellement et lors de chaque intervention	Logements de tous les risques	Traitée par le personnel de la division en prévention
Terrebonne					
MRC	Coordonner le programme				
Actions	Mascouche : N° 3 du plan de mise en œuvre Terrebonne; N° 3 du plan de mise en œuvre MRC : N° 2 du plan de mise en œuvre				

\* Incluant les logements du secteur de Terrebonne ouest qui sont sous la responsabilité des casernes 1 et 2

### 5.4 LE PROGRAMME SUR L'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS (ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS)

Avant 2005, le service d'incendie de Mascouche faisait des visites préventives annuelles (commerces et industries) avec un programme. Le service d'incendie de Terrebonne, pour sa part, visite les lieux publics à tous les 3 ans et les industries à risques sont inspectées sur demande. Les autorités locales de la MRC établiront un programme permanent sur l'inspection périodique des risques plus élevés sur cinq ans.

Vu que la totalité des risques plus élevés seront inspectés, il n'y aura pas de revisites au cours des prochains cinq ans à moins d'un besoin pressant (*tableaux 36, 37, 38 et 39*). L'inspection des risques faibles et moyens sera faite à moyen terme surtout lors des inspections des avertisseurs de fumée.

**Tableau 36 : La description du programme sur l'inspection des risques plus élevés**

Les autorités locales et la MRC	Description du programme				
	Objectif	Méthode	Fréquence	Nombre de risques élevés et très élevés	Évaluation
<b>Mascouche</b>	Inspecter les risques élevés et plus élevés en tenant compte de la réglementation en vigueur et de l'analyse des incidents	Par l'inspection et l'élaboration de plans d'interventions, pour tous les risques élevés et très élevés, qui seront élaborés selon la norme NFPA 1620	Programme d'inspection et plans d'intervention pour tous les risques élevés et très élevés sur 5 ans*	244	Traitée par le personnel de la division en prévention
<b>Terrebonne</b>				426	
<b>MRC</b>	<b>Coordonner le programme</b>				
<b>Actions</b>	<b>Mascouche : N° 4 du plan de mise en œuvre Terrebonne : N° 4 du plan de mise en œuvre MRC : N° 3 du plan de mise en œuvre</b>				

\* Les plans d'intervention sont élaborés en même temps que l'inspection des risques élevés et très élevés. Donc, pour Mascouche : 244 plans d'intervention seront élaborés sur 5 ans et pour Terrebonne : 426 sur 5 ans.

Les risques plus élevés, tels que les résidences de personnes âgées, écoles et garderies sont revisitées annuellement selon le programme sur les activités de sensibilisation du public (*tableau 40*).

**Tableau 37 : Les risques élevés et très élevés, MRC Les Moulins, rôle d'évaluation 2001**

<b>MRC Les Moulins, 35 140 bâtiments</b>		
<b>Risques</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Quantité</b>
<b>Élevés</b>	<b>3</b>	<b>496</b>
<b>Très élevés</b>	<b>4</b>	<b>174</b>

**Tableau 38 : Les risques élevés et très élevés, Mascouche, rôle d'évaluation 2001**

<b>Municipalité de Mascouche, 9 656 bâtiments</b>		
<b>Risques</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Quantité</b>
<b>Élevés</b>	<b>3</b>	<b>176</b>
<b>Très élevés</b>	<b>4</b>	<b>68</b>

**Tableau 39 : Les risques élevés et très élevés, Terrebonne, rôle d'évaluation 2001**

<b>Municipalité de Terrebonne, 25 484 bâtiments</b>		
<b>Risques</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Quantité</b>
<b>Élevés</b>	<b>3</b>	<b>320</b>
<b>Très élevés</b>	<b>4</b>	<b>106</b>

## **5.5 LE PROGRAMME SUR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC**

Les municipalités de la MRC mettent déjà en œuvre des activités en rapport avec la sensibilisation du public dans le domaine de la prévention des incendies. Les activités sont identifiées au **tableau 40**. Toutefois, les autorités locales vont mettre à jour et en œuvre un programme de sensibilisation du public selon, notamment, les besoins identifiés par l'analyse et l'évaluation des incidents à survenir sur leur territoire respectif. La mise à jour d'un programme de sensibilisation du public à la prévention sera faite en collaboration avec les services de communications des municipalités.

**Tableau: 40 : La description des programmes sur les activités de sensibilisation du public**

Les programmes	Les municipalités		Fréquence annuelle	
	Mascouche	Terrebonne	Mascouche	Terrebonne
Visite de résidences de personnes âgées	√	√	1	À tous les 2 ans
Visite et évacuation des écoles	√	√	1	1
Visite de garderies	√	√	1	1
Participation à la semaine de prévention	√	√	1	1
Formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs auprès du personnel des entreprises et des institutions	√	√	Sur demande	Sur demande
Thématiques réalisées par les pompiers auprès des groupes communautaires, des clubs optimistes et autres	√	√	1	Sur demande
Collaboration sur la vérification des plans d'évacuation dans les institutions	√	√	1	1
Projet d'un cours d'initiation à la sécurité incendie auprès des jeunes dans le cadre d'un projet parascolaire	√	√	1	1
Une journée annuelle "porte ouverte" des casernes de pompiers	√	√	1	1
Des kiosques dans les endroits publics	√	√	1	1
Programme de sensibilisation sur les risques d'incendie dans les bâtiments agricoles	À venir en 2006			
<b>MRC</b>	<b>Coordonner le programme</b>			
<b>Actions</b>	<b>Mascouche : N° 5 du plan de mise en œuvre</b> <b>Terrebonne : N° 5 du plan de mise en œuvre</b> <b>MRC : N° 4 du plan de mise en œuvre</b>			

## 6. L'ÉVALUATION DES MESURES DE PROTECTION DE LA FORCE DE FRAPPE

---

La section 6 fait une évaluation de la force de frappe actuelle et en vigueur de chacun des services de sécurité incendie, *pour un bâtiment de tous risques*, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

En tenant compte des ressources existantes à l'échelle régionale, les *objectifs n<sup>os</sup> 2 et 3* des orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie demandent aux autorités régionales de structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace et dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale.

La couverture actuelle du territoire de la MRC est la suivante: la municipalité de Mascouche a son propre service d'incendie qui assure la protection sur l'ensemble de son territoire. La municipalité de Terrebonne a son propre service d'incendie qui assure la protection de tout son territoire à l'exception du secteur Terrebonne ouest qui est protégé par la municipalité de Bois-des-Filion en vertu d'une fourniture de service. Par cette entente, la municipalité de Bois-des-Filion doit fournir les services conformes aux exigences du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins. Cependant pour ce secteur, les fonctions autres que l'intervention, telles que la prévention et la sensibilisation du public, sont assurées par le SSI de Terrebonne.

Les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie précisent les exigences de la force de frappe des risques faibles présentées dans le *tableau 41*.

**Tableau 41 : Le déploiement des ressources d'intervention en fonction du temps de réponse pour un bâtiment constituant un risque faible**

Ressources d'intervention	
Temps de réponse	10 pompiers 1 500 litres/minute Une autopompe
Moins de 5 minutes	Délai favorisant l'efficacité de l'intervention
Entre 5 et 10 minutes	Délai favorisant l'efficacité de l'intervention
Entre 10 et 15 minutes	Délai compatible avec une intervention efficace
Plus de 15 minutes	Délai préjudiciable à l'efficacité de l'intervention



Le **tableau 42**, en référence aux orientations ministérielles, présente principalement les activités à mettre en œuvre par les pompiers de la force de frappe.

**Tableau 42: L'effectif minimum et les actions nécessaires aux opérations de sauvetage et d'extinction dans un bâtiment constituant un risque faible**

Activités	Nombre de pompiers	Numéro du pompier	Nombre cumulatif	Objectif
Direction des opérations	1	1	1	Analyser la situation
Fonctionnement de l'autopompe	1	2	2	Établir l'alimentation en eau
Recherche et sauvetage	2	3 et 4	4	Sauver les personnes en danger / attaque rapide
Utilisation des équipements et accessoires nécessaires	2	5 et 6	6	Ventiler le bâtiment
Établissement d'une ligne d'attaque	2	7 et 8	8	Confiner l'incendie dans le lieu d'origine / Protection de l'équipe de sauvetage et d'attaque
Établissement d'une ligne de protection/équipe de sauvetage rapide	2	9 et 10	10	Prêter assistance aux équipes dans la zone dangereuse

## 6.1 MASCOUCHE

Le **tableau 43** présente la force de frappe actuelle et optimisée (**carte 6**) pour tous les risques de la ville de Mascouche comprenant le temps de réponse (temps de mobilisation : 1 minute pour les pompiers en caserne et 5 minutes pour les pompiers de garde à l'intérieur du territoire de la municipalité). La force de frappe sera appliquée par la caserne la plus proche.

**Tableau 43 : La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques, Mascouche**

Mascouche					
La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques					
Nombre de pompiers	Temps de réponse		Les véhicules et l'eau		
	Int. P/U	Ext. P/U	Secteur desservi par un réseau d'aqueduc 1500L/m à 140 kpa	Secteur hors réseau et/ou le réseau pourrait être éventuellement déficient	
Pour les <b>risques faibles et moyens</b> , en tout temps, un minimum de 10 pompiers en 10 minutes ou moins, à l'intérieur du périmètre urbain et 15 minutes ou moins à l'extérieur du périmètre urbain	≤10 min sauf*	10 à 15 min	1 autopompe conforme à la norme ULC S-515	3 véhicules conforme à la norme ULC S-515	Eau
			# 3 autopompe Pompaxe: 4 773 l/m Réservoir: 3 183 litres		14 547 litres d'eau sont disponibles à l'arrivée de la force de frappe
Pour les risques <b>élevés et très élevés</b> , en tout temps, 15 pompiers en 15 minutes ou moins, à l'intérieur du périmètre urbain, et 20 minutes ou moins à l'extérieur du périmètre urbain	10 pom/10 min  +5 pom/≤15 min sauf*	15 à 20 min	# 3 autopompe Pompaxe: 4 773 l/m Réservoir: 3 183 litres	# 3 autopompe Pompaxe: 4 773 l/m Réservoir: 3 182 litres	Le transport de 42 075 litres*** d'eau en moins de 30 minutes. Pour les besoins en eau supérieurs aux quantités déjà acheminées, des ententes écrites avec des municipalités limitrophes permettent de disposer de citernes supplémentaires (voir <b>tableau 12</b> )
Une alerte générale transmise à 39 pompiers et officiers, dont 8 pompiers travaillant sur le territoire de la municipalité (de jour) et 2 pompiers de garde en caserne 24h sur 24h, à partir de décembre 2005  L'historique des interventions démontre l'atteinte d'un nombre de 10 pompiers et plus pour les risques faibles et moyens et de 15 pompiers et plus pour les risques élevés et très élevés, et ce, dans les temps déterminés ci-dessus**			# 3 autopompe Pompaxe: 4 773 l/m Réservoir: 3 183 litres  #5 autopompe Pompaxe: 4 773 l/m Réservoir: 2 273 litres  (Véhicule d'élévation, pour les risques moyens, élevés et très élevés. Dès son acquisition en 2005)	#4 Pompe citerne Pompaxe: 4 773 l/m Réservoir: 9 092 litres Vanne de décharge: 15 cm  (Véhicule d'élévation, pour les risques moyens, élevés et très élevés. Nouvelle acquisition)	Le personnel nécessaire au transport de l'eau s'ajoutera aux 10 pompiers prévus à la force de frappe pour les risques faibles et moyens et 15 pompiers pour les risques élevés et très élevés

\*Actuellement, le temps de réponse du quartier Marie des Hauts-Bois, situé dans le périmètre urbain, correspond à un temps variant entre 15 et 20 minutes. Selon la solution adoptée qui est soit: une entente d'entraide automatique avec Terrebonne ou la relocalisation de la caserne actuelle, le temps de réponse pour ce secteur, sera le même que pour le reste du territoire situé en périmètre urbain de Mascouche.

Le quartier Plateau Normandie, défini comme périmètre urbain, ne peut être couvert en totalité en 10 minutes de temps de réponse. Le temps de réponse pour ce secteur est de 10 à 15 minutes. La possibilité de couverture par un autre service a été évaluée; cependant, le temps de réponse serait supérieur à 15 minutes. Par contre, il sera particulièrement ciblé par des programmes de prévention tels que des visites de bâtiments de ce secteur, en priorité.

\*\* En disponibilité sur le territoire de jour : (06h00 à 18h00)

- 1 directeur
- 1 capitaine
- 2 pompiers de garde en caserne 24/24 heures (à partir de la fin 2005)
- 2 préventionnistes/pompiers de jour, 5 jours/semaine (à partir du début 2006)
- 3 pompiers, qui sont des employés cols bleus, répondront à la première alarme impliquant un bâtiment quelle que soit son affectation (tous risques)
- 1 employé de la Commission scolaire des Affluents, qui travaille face à la caserne et qui a une entente avec son employeur, sera libéré pour répondre à tous les appels de jour.

Nonobstant le personnel mentionné précédemment et la catégorie de risques impliquée, un appel général est transmis simultanément aux 29 autres pompiers du service incendie. En se basant sur le ratio 1/3, le service incendie de Mascouche devrait rejoindre aisément le minimum de 5 pompiers additionnels pour les risques élevés et très élevés afin d'atteindre le minimum requis de 15 pompiers en 15 minutes.

L'historique des interventions démontre qu'un minimum de 7 pompiers, entre 06h00 et 18h00, se rajoute lors d'un appel général pour compléter la force de frappe pour les risques élevés et très élevés, ce qui permet d'atteindre le minimum requis de 15 pompiers en 15 minutes.

\*\*\* La quantité d'eau est assurée par l'acheminement de deux (2) transporteurs d'eau supplémentaires, provenant des municipalités les plus près du secteur impliqué. La proximité des transporteurs d'eau supplémentaires requis permettra une alimentation continue de 1 500 litres d'eau, pendant un minimum de 30 minutes.

Ajout d'un véhicule d'élévation pour les risques moyens, élevés et très élevés, dès son acquisition, en 2005.

**Actions N<sup>os</sup> 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 19 et 27**

### 6.1.1 Optimisation du temps de réponse

Dans le but d'optimiser les temps de réponse à l'intérieur de son territoire, d'instaurer la présence de 2 pompiers en devoir 24h sur 24h en caserne et d'abriter la nouvelle unité d'élévation, la Ville de Mascouche a entrepris les actions suivantes:

- réalisation d'une étude par une firme d'architectes, déposée en décembre 2004, afin de déterminer les coûts de réaménagement de la caserne actuelle ou de la construction d'une nouvelle caserne;
- étude par la firme CGI, février 2005, sur la localisation éventuelle d'une nouvelle caserne et de ses impacts sur les temps de réponse à l'intérieur du territoire;\*
- à la lumière de ces études et au besoin, la Ville de Mascouche entamera des négociations avec les municipalités limitrophes afin d'assurer sur l'ensemble de son territoire une protection optimale. Ainsi, le cas échéant, des négociations seront entreprises dès juin 2005 avec la Ville de Terrebonne pour la couverture du quartier Marie des Hauts-Bois;
- acquisition d'un véhicule d'élévation en 2005;
- maintien des pompiers en devoir 24h/24h, afin d'améliorer le temps de réponse, décembre 2005;
- embauche, au besoin, de pompiers afin de maintenir le nombre actuel de 39.

\* Dans l'éventualité de la construction d'une nouvelle caserne, l'ancienne sera réaffectée à d'autres activités.

### 6.2 TERREBONNE (SECTEURS TERREBONNE, LACHENAIE ET LA PLAINE)

Le *tableau 44* présente la force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques de la Ville de Terrebonne, (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine) comprenant le temps de réponse (temps de mobilisation : 1 minute pour les pompiers en caserne et 5 minutes pour les pompiers de garde sur le territoire de la municipalité) et opérée par la caserne la plus proche. Avec l'ouverture de la nouvelle caserne 3, les services offerts par la Ville de Repentigny ne seront plus requis.

**Tableau 44 : La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques, Terrebonne (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine)**

<b>Terrebonne</b>					
<b>La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques</b>					
<b>Nombre de pompiers</b>	<b>Temps de réponse</b>		<b>Les véhicules et l'eau</b>		
	<b>Int. P/U</b>	<b>Ext P/U</b>	<b>Secteur desservi par un réseau d'aqueduc 1500L/m à 140 kpa</b>	<b>Secteur hors réseau et/ou le réseau pourrait être éventuellement déficient</b>	
<p>Pour les risques <b>faibles et moyens</b>, en tout temps, 10 pompiers en 10 minutes ou moins, à l'intérieur du périmètre urbain et 15 minutes ou moins à l'extérieur du périmètre urbain</p>	≤10 min	10 à 15 min	<p>1 autopompe conforme à la norme ULC S-515</p>	3 véhicules conformes à la norme ULC S-515	
	Sauf***			Eau	<p>16 346 litres d'eau sont disponibles à l'arrivée de la force de frappe</p> <p>Le transport de 44 128 litres d'eau en moins de 30 minutes</p>
<p>Pour les risques <b>élevés et très élevés</b>, en tout temps, 15 pompiers en 15 minutes ou moins, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain</p>	10 pom/10 min	15 min	<p>2 autopompes selon le secteur d'intervention</p> <p>(Véhicule d'élévation additionnel pour les risques moyens, élevés et très élevés)</p>	<p>Citerne Pompage : 1 600 l/m Réservoir : 6 819 litres Vanne de décharge : 16 cm</p>	
<p>Pour les risques <b>faibles et moyens</b>, 4 pompiers* en devoir 24h/24 en caserne, plus 6 pompiers de garde sur le territoire, 24h/24</p> <p>Pour les risques <b>élevés et très élevés</b>, 4 pompiers* en devoir 24h/24 en caserne, plus 6 pompiers de garde sur le territoire, plus 5 pompiers disponibles** sur le territoire 24h/24</p>	+5 pom/≤15 min			<p>Citerne Pompage : 3 200 l/m Réservoir : 6 800 litres Vanne de décharge : 16 cm</p> <p>(Véhicule d'élévation additionnel pour les risques moyens, élevés et très élevés)</p>	
Ajout d'un véhicule d'élévation pour les risques moyens, élevés et très élevés.					
Selon une entente intermunicipale (Bois-des-Filion: #2003-04-175, Terrebonne: #280-04-2003) déjà en vigueur pour le secteur de Terrebonne ouest, le SSI de Terrebonne dépêchera quatre (4) pompiers, sur l'appel initial, en provenance des casernes 1 et 2 pour les appels de risques élevés et très élevés, en tout temps, de 18h00 à 06h00 et 24h/24 les fins de semaines et les jours fériés.					
<b>Actions N<sup>os</sup> 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 16</b>					

\* Provenant de deux casernes

\*\* Provenant de deux équipes de renfort

\*\*\* Lac André

Le quartier Lac André (secteur La Plaine) défini comme périmètre urbain, ne peut être couvert en 10 minutes de temps de réponse. Le temps de réponse pour ce quartier est de 15 minutes. La possibilité de couverture par un autre service d'incendie a été évaluée. Cependant, le temps de réponse serait supérieur à 15 minutes. Par contre, ce quartier sera particulièrement ciblé par des programmes de prévention tels que des visites de bâtiments en priorité.

Le **tableau 45** présente la disponibilité des pompiers. La ville de Terrebonne dispose, sur son territoire, de quatre (4) casernes qui sont identifiées à un secteur propre à leur localisation. Donc, les casernes 1 et 3 couvrent le secteur de Terrebonne, et les casernes 2 et 4, le secteur de La Plaine.

Chaque secteur, en l'occurrence Terrebonne et La Plaine, dispose d'une équipe de garde (**A** et **B** décrite au **tableau 45**) sur le territoire composée d'un officier et de cinq (5) pompiers pour compléter la force de frappe des risques faibles et moyens. En ce qui concerne les risques élevés et très élevés, deux équipes de renfort désignées (composées chacune d'un officier et de 5 pompiers) seront appelées afin de compléter la force de frappe. Historiquement, un minimum de 5 pompiers répond aux appels en provenance des deux équipes de renfort (**carte 6**).

La Ville de Terrebonne dispose de onze équipes de renfort composées d'un officier et cinq (5) pompiers. Donc, elle possède les ressources nécessaires pour appliquer une force de frappe adéquate sur son territoire.

**Tableau 45 : La disponibilité des pompiers, Terrebonne (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine)**

<b>Disponibilité actuelle des pompiers 24 heures par jour</b>						
<b>Casernes</b>				<b>Équipes de garde disponibles sur le territoire</b>		
<b>En caserne</b>	<b>Officiers</b>	<b>Préventionnistes/Pompiers</b>	<b>Pompiers</b>	<b>Équipes</b>	<b>Officiers</b>	<b>Pompiers</b>
<b>1</b>	<b>Jour</b>		1 présent sur le territoire de la caserne	<b>Secteur Terrebonne (A)</b>	1	5
	<b>Soir</b>					
<b>3</b>	<b>Jour</b>		1 présent sur le territoire de la caserne			
	<b>Soir</b>					
<b>2</b>	<b>Jour</b>	1	1 présent sur le territoire de la caserne	<b>Secteur La Plaine (B)</b>	1	5
	<b>Soir</b>	1				
<b>4</b>	<b>Jour</b>		1 présent sur le territoire de la caserne			
	<b>Soir</b>					
<b>Un officier de direction en disponibilité sur le territoire en surplus de la force de frappe</b>						

### 6.3 TERREBONNE (SECTEUR TERREBONNE OUEST)

Le **tableau 46** présente la force de frappe actuelle de tous les risques de la Ville de Terrebonne du secteur Ouest, desservi par le service d'incendie de Bois-des-Filion (BDF), selon une entente intermunicipale (Bois-des-Filion: # 2003-04-175, Terrebonne: # 280-04-2003) qui sera maintenue.

**Tableau 46 : La force de frappe optimisée, tous les risques, Terrebonne (secteur Terrebonne ouest)**

Terrebonne ouest (SSI Bois-des-Filion)						
La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques						
		Temps de réponse		Les véhicules et l'eau		
Nombre de pompiers	Int. P/U	Ext. P/U	Secteur desservi par un réseau d'aqueduc 1500L/m à 140 kpa		Secteur hors réseau et/ou le réseau pourrait être éventuellement déficient	
<p>Pour les risques <b>faibles et moyens</b>, en tout temps, 10 pompiers en 10 minutes ou moins, à l'intérieur du périmètre urbain et 15 minutes ou moins à l'extérieur du périmètre urbain</p> <p>Les jours de semaine, entre 06h00 à 18h00, une équipe de 6 pompiers, comprenant 5 pompiers et un capitaine, est de garde et rémunérée sur le territoire de BDF et Terrebonne ouest</p> <p>De plus, pour les appels de <b>risques faibles et moyens</b>, une alerte générale est transmise aux 27 autres pompiers et officiers</p> <p>La semaine, de soir, entre 18h00 et 06h00 et en tout temps la fin de semaine ainsi que les jours fériés, une équipe de 7 pompiers comprenant 5 pompiers, 1 capitaine et un directeur adjoint, est de garde et rémunérée sur le territoire de BDF et de Terrebonne ouest</p> <p>De plus, pour les appels de <b>risques faibles et moyens</b>, deux équipes de 6 pompiers, comprenant chacune 5 pompiers et un capitaine, sont appelées simultanément</p> <p>L'historique de l'incendie démontre l'atteinte d'une force de frappe d'un minimum de 10 pompiers en tout temps*</p>		≤ 10 min	10 à 15 min	<p>1 autopompe conforme à la norme ULC S-515</p> <hr/> <p>#227 Autopompe Pompage : 3900 l/m Réservoir : 4 000 litres</p>	<p>2 véhicules conformes à la norme ULC S-515</p> <p>#227 Autopompe Pompage : 3900 l/m Réservoir : 4 000 litres</p> <p># 332 Pompe citerne Pompage : 3900 l/m Réservoir : 10 000 litres Valve de vidange : 30 cm</p> <p>(Véhicule d'élévation additionnel # 661 de Rosemère localisé dans la caserne de Bois-des-Filion, pour les risques moyens élevés et très élevés)**</p>	<p>Eau</p> <hr/> <p>14 000 litres d'eau sont disponibles à l'arrivée de la force de frappe</p> <p>le transport de 51 181 litres d'eau en moins de 30 minutes***</p> <p>Pour les besoins en eau supérieurs aux quantités déjà acheminées, des ententes écrites avec des municipalités limitrophes permettent de disposer de citernes supplémentaires (voir <i>tableau 12</i>)</p> <p>Le personnel nécessaire au transport de l'eau s'ajoutera aux 10 pompiers prévus à la force de frappe pour les risques faibles et moyens et 15 pompiers pour les risques élevés et très élevés</p>

<p>Pour les risques <b>élevés et très élevés</b>, en tout temps, 15 pompiers en 15 minutes ou moins, à l'intérieur du périmètre urbain et 15 à 20 minutes à l'extérieur du périmètre urbain</p> <p>Les jours de semaine, entre 06h00 à 18h00, une équipe de 6 pompiers, comprenant 5 pompiers et un capitaine, est de garde et rémunérée sur le territoire de BDF et Terrebonne ouest</p> <p>De plus, pour les appels de <b>risques élevés et très élevés</b>, une alerte générale est transmise aux 27 autres pompiers et officiers, de jour entre 06h00 et 18h00</p> <p>La semaine de soir entre 18h00 et 06h00 et en tout temps la fin de semaine ainsi que les jours fériés, une équipe de 7 pompiers, comprenant 5 pompiers, 1 capitaine et un directeur adjoint, est de garde et rémunérée sur le territoire de BDF et de Terrebonne ouest</p> <p>De plus, pour les appels de <b>risques élevés et très élevés</b>, deux équipes de 6 pompiers, comprenant chacune 5 pompiers et un capitaine, sont appelées simultanément</p> <p>Également, 4 pompiers en provenance du SSI de Terrebonne de garde en caserne, sont appelés simultanément</p> <p>L'historique de l'incendie démontre l'atteinte d'une force de frappe d'un minimum de 15 pompiers en tout temps*</p>	<p>11 pom/10 min.</p> <p>+4 pom/15 min.</p>	<p>15 à 20 min.</p>	<p>#227 Autopompe Pompage : 3 900 l/m Réservoir : 4 000 litres</p> <p>#332 Pompe citerne Pompage : 3 900 l/m Réservoir : 10 000 litres Valve de vidange : 48 cm</p> <p>(Véhicule d'élévation additionnel #661 de Rosemère localisé dans la caserne de Bois-des-Filion pour les risques moyens, élevés et très élevés)**</p> <p>Véhicule d'intervention rapide, en provenance des casernes 1 et 2 du SSI de Terrebonne avec 4 pompiers pour les appels de risques élevés et très élevés</p>	<p>#227 Autopompe Pompage : 3 900 l/m Réservoir : 4 000 litres</p> <p>#332 Pompe citerne Pompage : 3 900 l/m Réservoir : 10 000 litres Valve de vidange : 48 cm</p> <p>(Véhicule d'élévation additionnel #661 de Rosemère localisé dans la caserne de Bois-des-Filion pour les risques moyens, élevés et très élevés)**</p> <p>Véhicule d'intervention rapide, en provenance des casernes 1 et 2 du SSI de Terrebonne avec 4 pompiers pour les appels de risques élevés et très élevés</p>	
<p>*À l'acceptation du schéma de la MRC Thérèse-De Blainville, la provenance des pompiers pourrait être modifiée tout en respectant les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie en conformité avec les exigences du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins.</p> <p>** En 2006, nouvelle acquisition d'un véhicule d'élévation pour Bois-des-Filion afin de remplacer l'unité #661.</p> <p>***La quantité d'eau est assurée par l'acheminement de deux (2) transporteurs d'eau supplémentaires, provenant des municipalités les plus près du secteur impliqué. La proximité des transporteurs d'eau supplémentaires requis permet une alimentation continue de 1 500 litres d'eau, pendant un minimum de 30 minutes.</p>					



En regard à la situation actuelle, au nombre minimal de pompiers de la force de frappe et à l'entente intermunicipale conclue, la Ville de Bois-des-Filion déploiera le nombre minimal de pompiers requis selon les exigences prévues en référence aux *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*. Conformément à l'entente intermunicipale, la municipalité de Bois-des-Filion doit fournir les services conformes aux exigences du schéma de couverture de risque de la MRC Les Moulins, en ce qui concerne la formation des pompiers, les programmes d'entretien et de renouvellement des équipements, afin de rencontrer la force de frappe prévue aux objectifs des orientations ministérielles.

## 7. LES MESURES ADAPTÉES D'AUTOPROTECTION

---

L'*objectif n° 4* des orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie demande aux autorités régionales de compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection.

Malgré que la réglementation municipale actuelle (*tableau 34*) prévoit des correctifs aux bâtiments et qu'un programme sur la sensibilisation du public (*tableau 40*) soit en place, la MRC Les Moulins créera une table où les municipalités participeront à une étude régionale sur l'implantation de systèmes d'autoprotection en tenant compte de l'historique, de l'évaluation et de l'analyse des incidents en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats. La MRC prévoit déjà des pistes d'orientation du programme d'autoprotection telles que :

- la formation aux entreprises;
- l'exercice d'évacuation;
- la brigade institutionnelle;
- la priorisation des quartiers Lac André à Terrebonne et Plateau Normandie à Mascouche, lesquels sont définis comme périmètre urbain; (voir *carte 6*)
- la priorisation du quartier Lac Samson à Mascouche et de la partie nord du quartier St-Roch à Terrebonne, lesquels sont situés hors du périmètre urbain (voir *carte 6*).

**Actions :**    **Mascouche : N° 25 du plan de mise en œuvre**  
                  **Terrebonne : N° 26 du plan de mise en œuvre**  
                  **MRC : N° 18 du plan de mise en œuvre**

En rapport avec la localisation des risques d'incendie sur le territoire, les services d'incendie collaboreront lors des études de planification de l'urbanisation effectuées par les municipalités. Leur expertise sera ainsi requise tant pour les secteurs ruraux que pour les secteurs urbains; elle s'avèrera pertinente, par exemple, pour :

- l'évaluation et la planification de la protection incendie;
- l'aménagement ou le réaménagement d'axes et/ou d'accès routiers;
- l'implantation au sol des bâtiments (marge de recul suffisante pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence);
- la mise à jour continue de la classification des risques sur le territoire.

**Actions :**    **Mascouche : N° 24 du plan de mise en œuvre**  
                  **Terrebonne : N° 25 du plan de mise en œuvre**  
                  **MRC : N° 19 du plan de mise en œuvre**

## 8. LES AUTRES RISQUES

### 8.1. Les services spécialisés

Afin de répondre à l'*objectif n° 5* énoncé dans les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, la section 8.1 fait le recensement des services spécialisés de chacun des services de sécurité incendie. Les services spécialisés ne seront pas intégrés au schéma de couverture de risques sans qu'on ait procédé, au préalable, à une analyse des risques et à une évaluation des modalités d'intervention et de secours. Par contre, à cause de la présence *des rivières, des plans d'eau, des forêts, des réseaux routier et ferroviaire*, les municipalités maintiendront les services spécialisés offerts et la formation du personnel, ainsi que les ententes avec les autres municipalités. Le *tableau 47* démontre les services actuellement offerts par les autorités locales. Le *tableau 48* donne les statistiques sur le débit journalier moyen annuel sur le réseau routier de la MRC Les Moulins.

**Actions :** Mascouche : N° 28 du plan de mise en œuvre  
Terrebonne : N° 28 du plan de mise en œuvre  
MRC : N° 20 du plan de mise en œuvre

**Tableau 47: Les services spécialisés**

Les autorités locales	Le nombre et le type de services spécialisés					
	Matière dangereuse	Sauvetage nautique	Sauvetage en hauteur	Feu de forêt	Monoxyde de carbone	Désincarcération
Mascouche	√			√	√	√
Terrebonne	√	√	√		√	√

**Tableau 48 : Le débit journalier moyen annuel sur le réseau routier**

Réseau routier, MRC Les Moulins	
Autoroutes	Débit journalier moyen annuel (2002)
25	31 000
40	103 000
640	43 500
Routes provinciales	
335	9 400
337	32 000

## 9. L'OPTIMISATION

---

### MRC

À la suite de l'embauche d'un coordonnateur, la MRC Les Moulins, créera une table où les municipalités participeront à une étude régionale afin de maximiser l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles consacrées à la sécurité incendie (*objectif n° 6*). Le mandat du coordonnateur en sécurité incendie sera d'assurer une concertation régionale en rapport avec une prestation de services optimale sur la formation spécialisée des autres risques et le système de commandement. Le coordonnateur devra également s'assurer de la mise en place de la protection optimisée en privilégiant l'harmonisation au niveau régional sur le territoire de la MRC.

**Actions : MRC : N°s 17 et 22 du plan de mise en œuvre**

### Ville de Mascouche

La Ville de Mascouche maintiendra le service de recherche et de causes d'incendies déjà en place selon les normes établies et reconnues.

**Action : Mascouche : N° 26 du plan de mise en œuvre**

Une entente éventuelle de fourniture de service par la Ville de Terrebonne sera négociée afin d'offrir une protection optimale dans le quartier Marie des Hauts-Bois par la caserne la plus proche.

**Action : Mascouche : N° 27 du plan de mise en œuvre**

### Ville de Terrebonne

L'entente intermunicipale entre Terrebonne et Bois-des-Filion prévoit que Bois-des-Filion s'engage à respecter les exigences du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins, afin d'offrir une protection optimale du secteur ouest, de la Ville de Terrebonne.

**Actions : Terrebonne : N°s 8, 9, 10 et 11 du plan de mise en œuvre**

La Ville de Terrebonne déplacera la caserne 1 vers l'ouest, environ 1 kilomètre, afin d'obtenir un temps de déplacement optimal partout sur la partie sud du territoire de Terrebonne et procédera à l'ouverture de la caserne 3, en juin 2005, dans le secteur Lachenaie.

**Actions : Terrebonne : N°s 21 et 22 du plan de mise en œuvre**

La Ville de Terrebonne maintiendra le service de recherche et de causes d'incendies déjà en place selon les normes établies et reconnues.

**Action : Terrebonne : N° 27 du plan de mise en œuvre**

## **10. LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL (MRC) POUR L'ORGANISATION OU LA GESTION DE CERTAINES FONCTIONS RELIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE**

---

La MRC Les Moulins mettra en place un processus afin d'obtenir une gestion efficace en sécurité incendie (*objectif n° 7*). Pour ce faire, elle prendra action afin de :

- améliorer la connaissance des risques d'incendie présents sur le territoire, de manière à déterminer ensuite un agencement des ressources qui favorise une protection optimale de la population et du patrimoine;
- mettre en place un processus régional de planification de la sécurité incendie. Cette planification vise une plus grande efficacité des organisations, une utilisation plus rationnelle des ressources et des équipements ainsi qu'un recours accru aux mesures de prévention;
- participer à une étude de la problématique des alarmes incendie afin de corriger la situation;
- élaborer les actions requises en collaboration avec les municipalités locales, pour atteindre les objectifs arrêtés au schéma. Ces actions sont définies au palier local dans un plan de mise en œuvre intégré au document régional;
- produire un rapport annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Pour atteindre les objectifs retenus, le conseil de la MRC Les Moulins, embauchera un coordonnateur en sécurité incendie afin, plus spécifiquement, de coordonner la réalisation et la mise en œuvre du schéma en sécurité incendie.

**Actions :** MRC : N<sup>os</sup> 5, 6, 7, 8, 10, 17, 20, 21, 23 et 25 du plan de mise en œuvre  
Mascouche : N<sup>o</sup> 28 du plan de mise en œuvre  
Terrebonne : N<sup>o</sup> 28 du plan de mise en œuvre

Afin de permettre à la MRC Les Moulins de produire un rapport annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités de Mascouche et Terrebonne devront soumettre un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

**Actions :** Mascouche : N<sup>o</sup> 30 du plan de mise en œuvre  
Terrebonne : N<sup>o</sup> 30 du plan de mise en œuvre

## **11. LES AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC**

---

La MRC créera une table régionale de coordination des intervenants liés à la sécurité publique réunissant annuellement les services ambulanciers, la police municipale, la Sûreté du Québec, les centrales 9-1-1, le ministère des Transports, les compagnies ferroviaires, la compagnie transporteur de gaz (gazoduc), la SOPFEU, Hydro Québec et l'Agence régionale de santé et des services sociaux. L'objectif est de définir le rôle et les responsabilités de chacun et discuter des mesures et procédures à établir dans le cadre des interventions d'urgence (*objectif n° 8*).

Cette table de coordination pourra être élargie avec les MRC limitrophes, car souvent les intervenants externes sont les mêmes. Les résultats de cette table seront analysés et intégrés dans le rapport annuel d'activités.

**Actions :**    **MRC : N° 24 du plan de mise en œuvre**  
                  **Mascouche : N° 29 du plan de mise en œuvre**  
                  **Terrebonne : N° 29 du plan de mise en œuvre**

## **12. LES PLANS DE MISE EN OEUVRE**

---

La section 12 présente les plans de mise en œuvre des autorités locales qui précisent les mesures et les échéanciers des actions projetées en rapport avec les huit (8) objectifs des *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Certaines actions prévues dans la première version du schéma ont été réalisées.

### **12.1 LES ACTIONS PROJETÉES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS 1 À 8 POUR LES VILLES DE MASCOUCHE ET TERREBONNE**

#### **12.1.1 Mascouche**

Les actions réalisées au cours de l'année 2004 sont les suivantes:

Formation (pompiers)	6 700\$
Test ULC (véhicule)	1 570\$
Embauche (pompiers)	15 500\$
Étude de rénovation de caserne	8 500\$
Étude de localisation de caserne	10 000\$
Achat d'équipements	9 200\$
<b>Total</b>	<b>41 470\$</b>

**Tableau 49 : Les actions projetées, Mascouche**

<b>Mascouche</b>						
<b>N<sup>0</sup></b>	<b>Les actions de l'objectif N<sup>0</sup> 1</b>					
<b>1</b>	<b>Maintenir le programme et produire un rapport d'évaluation annuel d'analyse des incidents</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	6 650	6 816	6 986	7 160	7 339
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>2</b>	<b>Maintenir l'application actuelle de la réglementation basée sur le CNB et CNPI et éventuellement sur tout autre règlement provincial</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus aux salaires				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>3</b>	<b>Maintenir le programme sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée en tenant compte de la réglementation en vigueur, de l'historique, de l'analyse et de l'évaluation des incidents en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, la validation des risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats à raison de 1000 logements par territoire de caserne</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	3 046	6 238	9 583	13 083	13 395
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>4</b>	<b>Maintenir le programme d'inspection des risques plus élevés, incluant l'élaboration des plans d'intervention selon la norme NFPA 1620, à raison de 244 sur 5 ans. Cette étape doit tenir compte de l'historique, de l'évaluation et de l'analyse des incidents en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats. Il faudra tenir compte dans le programme de la mise à jour des risques déjà inspectés</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	16 156	33 082	50 820	69 394	71 036
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>5</b>	<b>Maintenir et mettre à jour, sur une base annuelle, le programme de sensibilisation du public en tenant compte de l'analyse et de l'évaluation des incidents et de l'historique des incendies, en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	1 500	3 071	4 840	6 938	7 103
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>6</b>	<b>Associer le personnel de l'intervention aux activités de prévention</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus aux salaires				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				



7	<b>Maintenir des préventionnistes/pompiers selon l'exigence de la nouvelle réglementation concernant la formation</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus au budget d'opération				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>N°</b>	<b>Les actions des objectifs N°s 2 et 3</b>					
8	<b>Déployer des ressources d'intervention, 10 pompiers / 10 min, 1 500 litres/minute et une autopompe pour les risques faibles et moyens sur tout le territoire, à l'intérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite au tableau 43</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	43 050	44 126	45 120	46 135	47 173
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
9	<b>Déployer des ressources d'intervention, 10 pompiers / 15 min, 1 500 litres/minute et une autopompe pour les risques faibles et moyens sur tout le territoire, à l'extérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite au tableau 43</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus à 8				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
10	<b>Déployer des ressources d'intervention, 15 pompiers / 10 à 15 min, 1 500 litres/minute et deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout le territoire, à l'intérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite au tableau 43</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	10 740	10 980	11 225	11 477	11 735
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
11	<b>Déployer des ressources d'intervention, 15 pompiers / 15 à 20 min, 1 500 litres/minute et deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout le territoire, à l'extérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite au tableau 43</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus à 10				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
12	<b>Maintenir un système de commandement selon les normes établies et en vigueur (NFPA ou guide des opérations)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Selon le budget des opérations				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
13	<b>Embaucher des pompiers</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>		30 000	1 900	16 257	16 622
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				

14	<b>Maintenir du personnel en devoir (2 pompiers par caserne 24h/24h)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>		201 830	206 371	211 014	215 762
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
15	<b>Élaborer et maintenir des ententes avec les services d'incendie limitrophes pour les situations d'entraide automatique et signer les protocoles d'assistance mutuelle</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	2 500	N/D	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
16	<b>Maintenir le programme de formation continue selon les normes établies et reconnues et l'ajuster au besoin. Maintenir à l'embauche, l'exigence de la formation selon la réglementation en vigueur</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	42 000	N/D	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
17	<b>Maintenir le programme d'entretien, d'acquisition et de remplacement des véhicules selon les normes établies et reconnues, vérifier le remplacement de l'équipement qui ne rencontre plus les normes</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
18	<b>Acquérir une attestation de performance, ULC S515 pour les véhicules d'intervention de 15 ans et plus</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Réalisé	Au besoin			
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
19	<b>Acquérir un véhicule d'élévation</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
20	<b>Maintenir le programme d'entretien, d'acquisition et de remplacement des équipements de lutte contre l'incendie selon les normes établies et reconnues et vérifier le remplacement de l'équipement qui ne rencontre plus les normes (Habits de protection, tuyaux, ARA, échelle portative, etc.)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
21	<b>Créer un outil de contrôle pour la vérification des poteaux incendie et les identifier selon les normes établies et reconnues</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	55 000	45 000	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Direction générale de la municipalité				
	<b>Vérification</b>	MRC				

22	<b>Créer un outil de contrôle pour la vérification du réseau d'aqueduc selon les normes établies et reconnues</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Réalisé	N/D	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Direction générale de la municipalité				
	<b>Vérification</b>	MRC				
23	<b>Maintenir et réviser le programme d'entretien et de vérification afin que le réseau d'aqueduc rencontre les exigences des normes établies et reconnues</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	58 000	N/D	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Direction générale de la municipalité				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>N<sup>0</sup></b>	<b>Les actions des objectifs N<sup>os</sup> 4 à 8</b>					
24	<b>Assister le service d'urbanisme dans la planification de la protection incendie, la validation des risques et pour l'aménagement / réaménagement d'axes et / ou d'accès routiers, en participant à la table de concertation du service d'urbanisme</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	2 180	2 235	2 300	2 357	2 410
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
25	<b>Participer, annuellement dès 2005, à une étude régionale sur l'implantation de systèmes d'autoprotection en tenant compte de l'historique, de l'évaluation et de l'analyse des incidents en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus au salaire				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
26	<b>Maintenir le service de recherche et causes d'incendie déjà offert selon les normes établies et reconnues</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	2 725	2 795	2 865	2 937	3 010
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
27	<i>En référence aux informations contenues au tableau 43, l'action ci-dessous pourra être mise en œuvre</i>					
	<b>Construire ou réaménager une caserne et signer une entente d'entraide automatique avec une ou des municipalités limitrophes selon ce qui est décrit à la section 6.1.1. afin de maintenir sur tout le périmètre urbain, une force de frappe de 10 pompiers / 10 min, 1 500 litres/minute et une autopompe pour les risques faibles et moyens</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	À déterminer				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				

28	<b>Participer, annuellement dès 2005, au développement d'une stratégie d'intervention régionale en rapport avec une prestation de service optimale sur la recherche des causes, sur la formation spécialisée des autres risques et le système de commandement, dans le cadre du mandat du comité en sécurité incendie</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus au salaire				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
29	<b>Participer, annuellement dès 2005, à la création d'une table régionale de coordination des intervenants liés à la sécurité publique réunissant les services ambulanciers, la police municipale et la Sûreté du Québec, les centrales 9-1-1, le ministère des Transports, les compagnies ferroviaires, la compagnie transporteur de gaz (gazoduc), la SOPFEU, Hydro Québec et l'Agence régionale de la santé et des services sociaux. Le but est de définir le rôle et les responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus aux salaires				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
30	<b>Adopter et transmettre annuellement un rapport d'activités pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie (art. 35 de la Loi)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Selon le budget d'opération				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				

## 12.1.2 Terrebonne

### Actions réalisées au cours de l'année 2004

Production d'un rapport annuel des incidents	4 900\$
Mise à jour du programme de sensibilisation du public	3 000\$
Embauche des préventionnistes/pompiers	38 000\$
Déploiement des ressources 10 pompiers/10 minutes (périmètre urbain) et déploiement des ressources 10 pompiers/15 minutes (extérieur du périmètre urbain)	97 800\$
Maintien de personnel en devoir	511 800\$
Maintien de personnel rémunéré en disponibilité 24 h/24 h	39 000\$
Maintien du programme de formation	55 000\$
Maintien du programme d'entretien des véhicules	10 000\$
Maintien du programme d'entretien sur l'équipement	11 700\$
Création d'un outil de contrôle pour la vérification des poteaux d'incendie	55 000\$
Amélioration du réseau d'aqueduc (secteur ouest, chemin St-Roch)	1 000 000\$
<b>Total</b>	<b>1 826 200\$</b>

Tableau 50 : Les actions projetées, Terrebonne

Terrebonne						
N <sup>o</sup>	Les actions de l'objectif N <sup>o</sup> 1					
1	<b>Maintenir le programme et produire un rapport d'évaluation annuel d'analyse des incidents</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	5 100	5 300	5 500	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
2	<b>Maintenir l'application actuelle du règlement incendie basée sur le CNPI et éventuellement sur tout autre règlement provincial</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus aux salaires	Inclus aux salaires	Inclus aux salaires	Inclus aux salaires	Inclus aux salaires
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				

3	<b>Maintenir un programme sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée en tenant compte de la réglementation en vigueur, de l'historique, de l'analyse et de l'évaluation des incidents en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, la validation des risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats à raison de 1000 logements par territoire de caserne</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	53 100	54 700	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
4	<b>Maintenir un programme d'inspection des risques plus élevés, incluant l'élaboration des plans d'intervention selon la norme NFPA 1620, à raison de 426 sur 5 ans. Cette étape doit tenir compte de l'historique, de l'évaluation et de l'analyse des incidents en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats. Il faudra tenir compte dans le programme de la mise à jour des risques déjà inspectés</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	22 700	23 400	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
5	<b>Maintenir et mettre à jour, sur une base annuelle, le programme de sensibilisation du public en tenant compte de l'analyse et de l'évaluation des incidents et de l'historique des incendies, en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	3 000	3 000	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
6	<b>Associer le personnel de l'intervention aux activités de prévention</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus aux salaires				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
7	<b>Embaucher des préventionnistes/pompiers selon l'exigence de la nouvelle réglementation concernant la formation</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	299 200	308 200	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>N<sup>0</sup></b>	<b>Les actions des objectifs N<sup>os</sup> 2 et 3</b>					
8	<b>Déployer des ressources d'intervention, 10 pompiers / 10 min, 1 500 litres/minute et une autopompe pour les risques faibles et moyens sur tout le territoire, à l'intérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite aux tableaux 44, 45 et 46</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	97 800	97 800	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				

9	<b>Déployer des ressources d'intervention, 10 pompiers / 15 min, 1 500 litres/minute et une autopompe pour les risques faibles et moyens sur tout le territoire, à l'extérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite aux tableaux 44, 45 et 46</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus à 8	Inclus à 8	Inclus à 8	Inclus à 8	Inclus à 8
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
10	<b>Déployer des ressources d'intervention, 15 pompiers / 10 à 15 min, 1 500 litres/minute et deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout le territoire, à l'intérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite aux tableaux 44, 45 et 46</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	33 800	33 800	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
11	<b>Déployer des ressources d'intervention, 15 pompiers / 15 à 20 min, 1 500 litres/minute et deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout le territoire, à l'extérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite aux tableaux 44, 45 et 46</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus à 10	Inclus à 10	Inclus à 10	Inclus à 10	Inclus à 10
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
12	<b>Maintenir un système de commandement selon les normes établies et en vigueur (NFPA ou guide des opérations)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus au budget				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
13	<b>Embaucher des pompiers</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	68 900	12 000	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
14	<b>Maintenir du personnel en devoir* (assignation en moyenne de 2 par caserne)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	980 800	1 010 300	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				

\* Deux pompiers de garde par caserne incluant le pompier préventionniste sur quart de jour: travaux en casernes, intervention, prévention (*tableau 44*)

15	<b>Maintenir, sur le territoire, du personnel rémunéré en disponibilité 24h/24h</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	78 000	78 000	N/D	N/D	N/D
	Responsable	Directeur du service d'incendie				
	Vérification	MRC				
16	<b>Élaborer et maintenir des ententes avec les services d'incendie limitrophes pour les situations d'entraide automatique et signer les protocoles d'assistance mutuelle</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	10 000	N/D	N/D	N/D	N/D
	Responsable	Directeur du service d'incendie				
	Vérification	MRC				
17	<b>Maintenir le programme de formation continue selon les normes établies et reconnues et l'ajuster au besoin. Maintenir à l'embauche l'exigence de la formation selon la réglementation en vigueur</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	70 000	N/D	N/D	N/D	N/D
	Responsable	Directeur du service d'incendie				
	Vérification	MRC				
18	<b>Maintenir le programme d'entretien, d'acquisition et de remplacement des véhicules selon les normes établies et reconnues, vérifier le remplacement de l'équipement qui ne rencontre plus les normes</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	66 000	137 000	137 000	137 000	137 000
	Responsable	Directeur du service d'incendie				
	Vérification	MRC				
19	<b>Acquérir une attestation de performance, ULC S515 pour les véhicules d'intervention de 15 ans et plus</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	4 500	N/D	N/D	N/D	N/D
	Responsable	Directeur du service d'incendie				
	Vérification	MRC				
20	<b>Maintenir le programme d'entretien, d'acquisition et de remplacement des équipements de lutte contre l'incendie selon les normes établies et reconnues et vérifier le remplacement de l'équipement qui ne rencontre plus les normes (Habits de protection, tuyaux, ARA, échelle portative, etc.)</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	11 700	34 000	34 000	34 000	34 000
	Responsable	Directeur du service d'incendie				
	Vérification	MRC				
21	<b>Relocalisation de la caserne 1 (secteur Terrebonne sud)</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	Règl. emprunt	N/D	N/D	N/D	N/D
	Responsable	Directeur du service d'incendie				
	Vérification	MRC				



22	<b>Ajout de la caserne 3 (secteur Lachenaie)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	18 000	44 500	44 500	44 500	44 500
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
23	<b>Réseau d'alimentation : assurer sur tout le périmètre urbain un minimum de 1 500 litres/minute à 140 Kpa pour un risque faible (amélioration du secteur La Plaine et du quartier St-Roch)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût La Plaine</b>			160 000	160 000	160 000
	<b>Coût St-Roch</b>	1 032 000	1 038 000	1 046 000	1 051 000	1 055 000
	<b>Responsable</b>	Direction générale de la municipalité				
	<b>Vérification</b>	MRC				
24	<b>Maintenir et réviser le programme d'entretien et de vérification afin que le réseau d'aqueduc rencontre les exigences des normes établies et reconnues</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	57 200	59 500	61 900	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Direction générale de la municipalité				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>N<sup>0</sup></b>	<b>Les actions de l'objectif N<sup>os</sup> 4 à 8</b>					
25	<b>Assister le service d'urbanisme dans la planification de la protection incendie, la validation des risques et pour l'aménagement / réaménagement d'axes et / ou d'accès routiers, en participant à la table de concertation du service d'urbanisme</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus au salaire	Inclus au salaire	Inclus au salaire	Inclus au salaire	Inclus au salaire
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
26	<b>Participer annuellement, et ce, dès 2005 à une étude régionale sur l'implantation de systèmes d'autoprotection en tenant compte de l'historique, de l'évaluation et de l'analyse des incidents en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus au salaire				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
27	<b>Maintenir le service de recherche et causes d'incendie déjà offert selon les normes établies et reconnues</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	4 100	4 300	N/D	N/D	N/D
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				

<b>28</b>	<b>Participer au développement d'une stratégie d'intervention régionale en rapport avec une prestation de service optimale sur la recherche des causes, sur la formation spécialisée des autres risques et le système de commandement, dans le cadre du mandat du comité en sécurité incendie</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus au salaire				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>29</b>	<b>Participer annuellement dès 2005, à la création d'une table régionale de coordination des intervenants liés à la sécurité publique réunissant les services ambulanciers, la police municipale et la Sûreté du Québec, les centrales 9-1-1, le ministère des Transports, les compagnies ferroviaires, la compagnie transporteur de gaz (gazoduc), la SOPFEU, Hydro Québec et l'Agence régionale de la santé et des services sociaux. Le but est de définir le rôle et les responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus au salaire				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>30</b>	<b>Adopter et transmettre annuellement un rapport d'activités pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie (art. 35 de la Loi)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus au salaire				
	<b>Responsable</b>	Directeur du service d'incendie				
	<b>Vérification</b>	MRC				

**12.2 LES ACTIONS PROJETÉES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS 1 À 8 POUR L'AUTORITÉ RÉGIONALE**

**Tableau 51 : Les actions projetées, MRC Les Moulins**

N°	<b>Les actions de l'objectif N° 1</b>					
1	<b>Analyser et évaluer les programmes des rapports d'incidents des autorités locales</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	Responsable	Coordonnateur				
	Vérification	MRC				
2	<b>Évaluer les programmes d'avertisseur de fumée et valider la mise en œuvre</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	Responsable	Coordonnateur				
	Vérification	MRC				
3	<b>Évaluer les programmes d'inspection et plans d'intervention des risques élevés et très élevés et valider la mise en œuvre</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	Responsable	Coordonnateur				
	Vérification	MRC				
4	<b>Évaluer les programmes de sensibilisation du public à la prévention et valider la mise en oeuvre</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	Responsable	Coordonnateur				
	Vérification	MRC				
N°	<b>Les actions des objectifs N°s 2 et 3</b>					
5	<b>Valider le déploiement des ressources d'intervention, 10 pompiers / 10 min, 1500 litres/minute et une autopompe pour les risques faibles et moyens sur tout le territoire, à l'intérieur des périmètres urbains</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	Responsable	Coordonnateur				
	Vérification	MRC				
6	<b>Valider le déploiement des ressources d'intervention, 10 pompiers / 15 min, 1500 litres/minute et autopompe pour les risques faibles et moyens sur tout le territoire, à l'extérieur des périmètres urbains</b>					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	Responsable	Coordonnateur				
	Vérification	MRC				

7	<b>Valider le déploiement des ressources d'intervention, 15 pompiers / 10 à 15 min, 1 500 litres/minute et deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout le territoire, à l'intérieur des périmètres urbains</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
8	<b>Valider le déploiement des ressources d'intervention, 15 pompiers / 15 à 20 min, 1 500 litres/minute et deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout le territoire, à l'extérieur des périmètres urbains</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
9	<b>Voir au maintien d'un système de commandement selon les normes établies et en vigueur (NFPA ou guide des opérations)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
10	<b>Voir au maintien des ententes avec les services d'incendie limitrophes pour les situations d'entraide et voir au maintien des protocoles</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
11	<b>Voir au maintien du programme de formation continue selon les normes établies et reconnues, l'ajuster au besoin et voir au maintien à l'embauche de l'exigence de la formation selon la réglementation en vigueur</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
12	<b>Voir au maintien du programme d'entretien, d'acquisition et de remplacement des véhicules selon les normes établies et reconnues, vérifier le remplacement de l'équipement qui ne rencontre plus les normes</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
13	<b>Voir au maintien de l'attestation de performance, ULC S515 pour les véhicules d'intervention de 15 ans et plus</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				

14	<b>Voir au maintien du programme d'entretien, d'acquisition et de remplacement des équipements de lutte contre l'incendie selon les normes établies et reconnues et vérifier le remplacement de l'équipement qui ne rencontre plus les normes (Habits de protection, tuyaux, ARA, échelle portative, etc.)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
15	<b>Valider d'avoir sur tout le périmètre urbain, un minimum de 1 500 litres/minute à 140 kpa pour un risque faible</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
16	<b>Valider d'avoir en tout temps un outil de contrôle pour vérifier 1 500 litres/minute à 140 kpa pour un risque faible</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
<b>N°</b>	<b>Les actions des objectifs N°s 4 à 8</b>					
17	<b>Embaucher un coordonnateur en sécurité incendie</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Directeur général de la MRC				
	<b>Vérification</b>	MRC				
18	<b>Faire une étude régionale sur une réglementation commune en rapport avec l'autoprotection, dans le cadre du mandat du coordonnateur en sécurité incendie</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
19	<b>S'assurer que les services d'incendie des Villes de Mascouche et Terrebonne participent à une table de concertation en collaboration avec le service d'urbanisme pour la planification de la protection incendie, la validation des risques et pour l'aménagement / réaménagement d'axes et / ou d'accès routiers</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
20	<b>Développer une option régionale sur la prestation de service en rapport avec les autres risques, dans le cadre du mandat du coordonnateur en sécurité incendie</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				

21	<b>Faire le suivi des plans de mise en œuvre des autorités locales, dans le cadre du mandat du coordonnateur en sécurité incendie</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
22	<b>Développer une option régionale en rapport avec une prestation de service optimale sur la formation spécialisée des autres risques et le système de commandement, dans le cadre du mandat du coordonnateur en sécurité incendie</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
23	<b>Étudier la problématique des alarmes incendie</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
24	<b>Créer et coordonner une table régionale des intervenants liés à la sécurité publique réunissant les services ambulanciers, la police municipale et la Sûreté du Québec, les centrales 9-1-1, le ministère des Transports, les compagnies ferroviaires, la compagnie transporteur de gaz (gazoduc), la SOPFEU, Hydro Québec et l'Agence régionale de la santé et des services sociaux. Le but est de définir le rôle et les responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				
25	<b>Préparer, adopter et transmettre annuellement un rapport d'activités pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie (art. 35 de la Loi)</b>					
	<b>Échéancier</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	<b>Coût</b>	Inclus dans la rémunération du coordonnateur				
	<b>Responsable</b>	Coordonnateur				
	<b>Vérification</b>	MRC				

### 13. LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Conformément à l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, ainsi que les membres du Comité de sécurité incendie, composé de messieurs Frédéric Asselin, Robert Tranchemontagne, Réal Lanoue, Réal Monette et Réal Hévey ont tenu deux (2) consultations publiques sur le schéma de couverture de risques. Une première consultation a eu lieu le 4 novembre 2003 à la salle du conseil de la Ville de Mascouche et une deuxième consultation s'est tenue le 6 novembre 2003 à l'École des Rives à Terrebonne. Aucun citoyen ou organisme n'a émis de commentaires.

Un avis a été publié le 22 octobre 2003 dans le journal *La Revue* distribué sur tout le territoire de la MRC Les Moulins.

Les consultations publiques ont débuté par une présentation sur l'origine du schéma de couverture de risques, sur les enjeux du schéma et les étapes de son élaboration. Le chargé de projet a présenté le résumé des solutions retenues par les autorités locales en rapport avec les exigences des objectifs fixés par les *Orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*.

Aucune modification n'a été apportée au projet du schéma de couverture de risques, à la suite de la consultation publique.

Étaient aussi présents quelques citoyens des MRC limitrophes : Laval et Matawanie.

**Municipalité régionale de comté des Moulins**  
Mascouche • Terrebonne

## CONSULTATIONS PUBLIQUES

En conformité avec l'article 18 de la Loi sur la sécurité incendie, le projet de couverture de risques en incendie est soumis à la consultation de la population du territoire de la MRC des Moulins.

Le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, ainsi que les membres du Comité de sécurité incendie, composé de messieurs Frédéric Asselin, Robert Tranchemontagne, Réal Lanoue, Réal Monette et Réal Hévey tiendront deux (2) assemblées publiques pour expliquer le projet et pour entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

DATE	MUNICIPALITÉ ET LIEU	HEURE
4 novembre 2003	Ville de Mascouche Salle du conseil 3034, chemin Sainte-Marie Mascouche	19 h 30
6 novembre 2003	Ville de Terrebonne École des Rives 400, montée Dumais Lachenaie	19 h 30

Daniel Pilon  
Secrétaire-trésorier

PAGE A-34 • Le mercredi 22 octobre 2003 • LA REVUE [www.larevue.qc.ca](http://www.larevue.qc.ca)

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie  
MRC Les Moulins

## VILLE DE MASCOUCHE

Extrait du livre des délibérations d'une séance ordinaire du conseil  
de la Ville de Mascouche, tenue le 7 juin 2004

04-06-339

### **APPROBATION / SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES / SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de la résolution 04-02-121, le Conseil municipal approuvait un schéma de couverture de risques incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apportées à ce plan de mise en œuvre suite aux dernières réunions du comité de sécurité incendie de la MRC Les Moulins;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de schéma de couverture de risques – sécurité incendie a été transmis par la MRC Les Moulins;

il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Roy appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

#### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le Conseil municipal adopte le plan préparé le 20 mai 2004 et intitulé "Schéma de couverture de risques" dont copie est annexée à la présente résolution sous la cote "A" pour en faire partie intégrante.

**QUE** le Conseil municipal entérine le projet de lettre préparé par le directeur du Service de prévention des incendies contenant les commentaires du conseil sur le projet de schéma transmis par la MRC Les Moulins.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 04-02-121 adoptée le 16 février 2004.

**ADOPTÉ**

Copie authentique



Danielle Lord, greffière



Extrait du registre des procès-verbaux de la séance régulière du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2004.

**CE-2004-601-DEC**

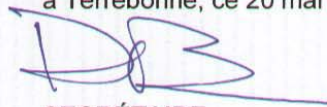
ATTENDU le rapport présenté par M. Réal Lanoue, directeur du service d'incendie, relativement au plan de mise en œuvre de risque incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques incendie ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Réal Lanoue, directeur du service d'incendie ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise le directeur du service d'incendie à transmettre le plan de mise en œuvre modifié du schéma de risque incendie pour la Ville de Terrebonne à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2004



SECRÉTAIRE